

LE MAG DE L'INPH

1^{er} INTERSYNDICAT NATIONAL DES PRATICIENS HOSPITALIERS

N° 16

JUIN
2019

QUADRIMESTRIEL
GRATUIT

**DOSSIER :
VOTER ? VOTEZ !**

**ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES
DES PRATICIENS HOSPITALIERS**

**CHRONIQUES D'HÔPITAL :
L'ENGAGEMENT SYNDICAL : 3 FOIS PLUTÔT QU'UNE !**

WWW.INPH.ORG



1^{er} INTERSYNDICAT NATIONAL DES PRATICIENS HOSPITALIERS

BUREAU

Présidente
Dr Rachel BOCHER
(CHU de Nantes)

Délégué général
Dr Alain JACOB
(SNHG - Corbeil Essonnes)

Secrétaire Général
Dr Slim BRAMLI
(FPS - Avignon)

Membre du bureau chargé des CHU
Dr Jean-Michel BADET
(SNPH - CHU - Besançon)

Vice-Présidente Chargée Pharmacie
Dr Mireille JOUANNET
(SYNPREFH - Clermont-Ferrand)

Vice-Président chargé de la Pédiatrie et de la Néonatalogie
Dr Emmanuel CIXOUS
(SNPEH - Roubaix)

Vice-Présidente chargée des Urgences
Dr Ouzna KERRAD
(Poissy-Saint-Germain)

2^{ème} Vice-Présidente Chargée de la Chirurgie
Dr Maud CHABAUD
(SCPF -Paris)

Délégué général adjoint
Dr Patrick LEGLISE
(SYNPREFH - Draveil)

Secrétaire Général Adjoint
Dr Patricio TRUJILLO
(FPS - Etampes)

Trésorier
Dr Olivier DOUAY
(SNPH - CHU - Angers)

Trésorier adjoint
Dr Bernard SARRY
(SNOHP - Limoges)

Vice-Président chargé de la Médecine
Dr Hugues AUMAÏTRE
(SNMInf - Perpignan)

Vice-Président chargé des temps partiels
Dr Alexandre ORGIBET
(SYNPPAR - Paris)

Vice-Président chargé de l'Université Recherche
Pr Bertrand DIQUET
(SNHU - Angers)

Vice-Président chargé Psychiatrie
Dr Michel TRIANTAFYLLOU
(SPEP - Nanterre)

17 SYNDICATS POUR VOUS DÉFENDRE

SNPH-CHU Syndicat National des PH de CHU Président : Dr Jean-Michel BADET	SNPEH Syndicat National des Pédiatres Des Etablissements Hospitaliers Président : Dr Emmanuel CIXOUS
SYNPPAR Syndicat National des Praticiens Hospitaliers à Temps Partiel Président : Dr A. ORGIBET	FPS Fédération des Praticiens de Santé Président : Dr Slim BRAMLI
SPEEP Syndicat des Médecins Exerçant en Milieu Pénitentiaire Président : Dr Emeline CHAIGNE	SYNPREFH Syndicat National des Pharmaciens Des Etablissements Publics de Santé Présidente : Dr Mireille JOUANNET
CNAH Confédération Nationale des Assistants des Hôpitaux Président : Dr Jean-Marie FARNOS	SNHG Syndicat National Des Hôpitaux Généraux Président : Dr Alain JACOB
SNMInf Syndicat National des Maladies Infectieuses Président : Dr Hugues AUMAÏTRE	SNHU Syndicat National Des Hospitalo-Universitaires Président : Dr Bertrand DIQUET
SPEP Syndicat des Psychiatres d'Exercice Public Président : Dr Michel TRIANTAFYLLOU	SNOHP Syndicat National des Odontologistes Des Hôpitaux Publics Président : Dr Patrick LARRAS
SPHPF Syndicat des Praticiens Hospitaliers de Polynésie Française Président : Dr Marc LEVY	SCPF Syndicat des Chirurgiens Pédiatres Français Président : Dr Hélène LE HORS
SPH Syndicat du Service Public Hospitalier Président : Dr Erica MANCEL SALINO	SNPHU Syndicat National des Professeurs Hospitalo-Universitaires Président : Pr P. GOUDOT

SYNDIF
Syndicat National Des Internistes Français
Président : Pr Pascal ROBLOT

17 SYNDICATS QUI VOUS ATTENDENT

SOMMAIRE N°16



04 ÉDITORIAL

INFORMATION

06 Les News / Les Views

Elections professionnelles des praticiens hospitaliers

RÉFLEXION

08 Chroniques d'hôpital

L'engagement syndical : 3 fois plutôt qu'une !

11 Dossier

Voter ? Votez !

ANNONCES

26 Les annonces de Recrutement



<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/fr/>

LE MAG DE L'INPH

1^{er} INTERSYNDICAT NATIONAL DES PRATICIENS HOSPITALIERS

Editeur & Régie publicitaire

Reseauprosante
M. TABTAB Kamel, Directeur
6, avenue de Choisy, 75013 Paris
Tél. : 01 53 09 90 05
Email : contact@reseuprosante.fr
Web : www.reseuprosante.fr

Maquette & Mise en page

We Atipik - www.weatipik.com

Imprimé à 20 000 exemplaires. Fabrication et impression en UE.
Toute reproduction, même partielle, est soumise à l'autorisation de l'éditeur et de la régie publicitaire. Les annonceurs sont seuls responsables du contenu de leur annonce.

Édition quadrimestrielle

ISSN : 2274-7575

Directeur de Publication D^r RACHEL BOCHER
Rédactrice en chef D^r ANTOINETTE BERNABE GELOT
Comité de lecture D^r JEAN MICHEL BADET
D^r EMMANUEL CIXOUS
D^r MICHEL TRYANTAFILLOU
D^r ALEXANDRE ORGIBET
D^r MAUD WILLIAMSON
D^r PATRICK LEGLISE
D^r ANNIE SERFATY
D^r ERICA MANCIEL-SALINO

*L'avenir, nous
n'avons pas à le
prévoir, mais à
le permettre*

DES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DÉCISIVES

Du 5 juin au 2 juillet prochains, nos élections professionnelles auront lieu dans toute la France.

Ce rendez-vous essentiel pour l'avenir de nos métiers et la reconnaissance de nos professions doit être pour tous les PH un passage nécessaire et efficace

Comme l'écrivait Hanna Arendt,
*Le pouvoir existe quand les hommes
agissent ensemble.*

Il disparaît quand ils se dispersent.

Alors à l'INPH nous avons fait le choix de présenter à vos suffrages des listes communes, ce qui ne sous-entend pas la fusion, mais bien davantage l'alliance nécessaire sur un socle de valeurs communes, pour agir avec toujours plus de poids et vous représenter avec succès.

EDITO

Vous trouverez dans cet excellent numéro spécial « Elections » les informations de nature à vous mobiliser et à mobiliser autour de vous afin que l'engagement de quelques-uns devienne l'expression du plus grand nombre.

Vous pourrez utilement vous y reporter et je salue ici la qualité et le « professionnalisme » de toute la rédaction du MAG INPH qui a réussi une nouvelle fois à sortir un numéro si complet.

A la veille de ces échéances primordiales, l'heure n'est plus au grands discours, mais à l'action.

En choisissant de continuer à donner à L'INPH la place qu'elle occupe grâce à votre soutien, vous porterez aux responsabilités nombre de Collègues Praticiens des hôpitaux Publics, détenteurs de votre mandat fait d'attentes et d'exigence afin d'obtenir des Pouvoirs Publics les moyens, la considération et la place indispensables.

A l'INPH notre engagement est intact.

C'est en accompagnant la pensée d'Antoine de Saint Exupéry, « *L'avenir, nous n'avons pas à le prévoir, mais à le permettre* », que je nous donne rendez-vous pour d'autres actions.

Et vous souhaite à tous une bonne lecture de votre MAG INPH « spécial Elections »

Présidente de l'INPH
Dr Rachel BOCHER

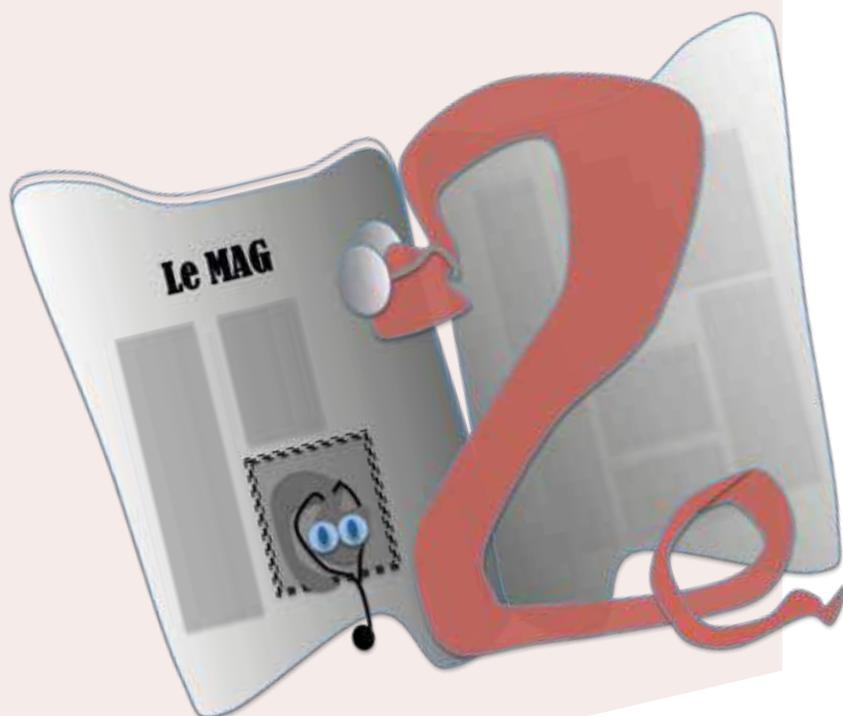


ÉLECTIONS DES PRATICIENS

DU 25 JUIN AU 2 JUILLET 2019 PAR VOTE ÉLECTRONIQUE



Dr Jean-Michel Badet
Président du SNPH-CHU
Membre du Bureau de l'INPH



Les élections professionnelles sont un moment important pour marquer la qualité de notre représentation. Les syndicats qui présentent les candidats à vos suffrages sont des « corps intermédiaires ».

Ils agissent en votre nom auprès de l'Etat et vous défendent dans les instances paritaires que comporte notre statut.

PROFESSIONNELLES HOSPITALIERS

Les gouvernements successifs ont eu tendance à minimiser notre poids en raison du fort taux d'absentéisme lors de ces élections, mais aussi du fait de la faible mobilisation de chacun lors des conflits passés.

NOUS NE POUVONS PAS AGIR SANS VOUS.

Les élections professionnelles vont conduire à renouveler les 2 commissions paritaires placées auprès du Centre National de Gestion :

- ☑ **La Commission Statutaire Nationale**
 - Elle rend un avis sur la titularisation des PH au terme de la période probatoire en cas d'avis défavorable ou divergeant du DG, du Président de CME et/ou du chef de pôle.
 - Elle se prononce également sur l'insuffisance professionnelle qui peut aboutir à la radiation d'un praticien.
 - Elle examine et donne un avis sur la mise en recherche d'affectation des PH.
 - Elle comporte un collège hospitalier et un collège hospitalo-universitaire.
- ☑ **Le Conseil de Discipline**
 - Il peut proposer de sanctionner un praticien par un blâme, un avertissement, une suspension voire une radiation.
- ☑ Ces instances se réunissent par collège de spécialité : Anesthésie-Réa, Biologie, Chirurgie, Médecine, Pharmacie, Psychiatrie, Radiologie.

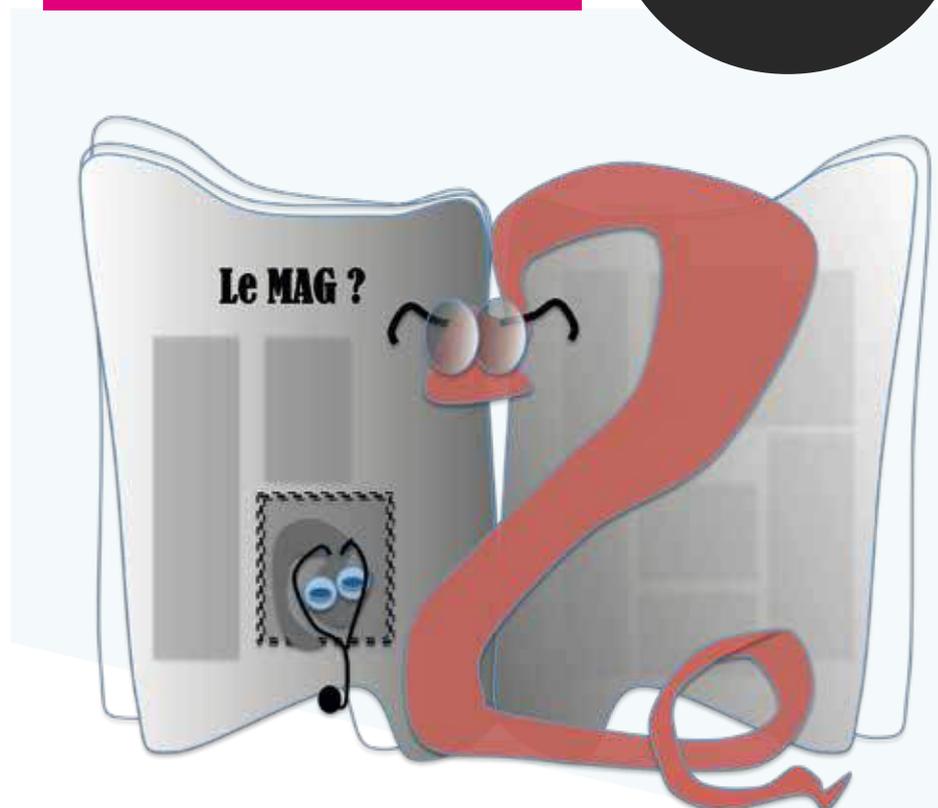
Les élections concerneront aussi une nouvelle structure, le **Conseil Supérieur** des personnels médicaux, odontologistes et pharmaceutiques des établissements publics de santé placé auprès de la Direction Générale de l'Organisation des Soins.

- ☑ Il comporte 3 collèges : HU, PH et contractuels.
- ☑ Il examine :
 - Les projets de textes concernant nos statuts.
 - Les questions relatives à la santé et à la qualité de vie au travail.
 - La gestion des emplois et des compétences.

Donnez à l'INPH les moyens de continuer à être la première intersyndicale représentant tous les PH.

Du 25 juin au 2 juillet 2019
Votez et faites voter
Pour les listes soutenues
par l'INPH

IEWS



L'ENGAGEMENT SYNDICAL :



Dr Maud Willianson
SCPF
Syndicat des Chirurgiens
Pédiatres Français

L'ENGAGEMENT DU PH

La médecine n'est pas une activité comme les autres. C'est un engagement, auprès des patients, de le prendre en charge le mieux possible. Et cet engagement se renouvelle pour chacun des patient. Mais, quels sont les engagements particuliers du PH ? En quoi, travailler à l'hôpital, engage celui qui accepte ce poste ?

Il y a 3 niveaux d'engagement :

1 LES ENGAGEMENTS DU PH À L'HÔPITAL

L'hôpital est d'abord un lieu de soin, ouvert à tous. Le PH qui y travaille s'engage donc à prendre en charge tous les patients, quelles que soient leurs pathologies (en fonction des compétences et des possibilités techniques de prise en charge), un patient ne peut être refusé parce que sa pathologie n'est pas assez rentable, pas assez « intéressante » ou spécifique. De même que son origine, son mode de vie ou son statut socio-économique ne doivent pas entrer en ligne de compte dans sa prise en charge. Le PH est garant de cette égalité de traitement.

L'hôpital est, par essence, un lieu de travail en équipe. Le PH qui y travaille s'engage à travailler avec son équipe médicale et paramédicale, en facilitant les échanges d'information au sein de cette équipe. « Seul on va plus vite, ensemble on va plus loin ».

3 FOIS PLUTÔT QU'UNE !



2 LES ENGAGEMENT DU PH SYNDICALISTE

L'hôpital est soumis à des pressions extérieures : économiques, sociétales, politiques, transmises généralement par l'administration et la direction de l'hôpital, et des pressions intérieures (lutte de pouvoir, rivalités...).

Ces pressions influent sur les conditions de travail des personnels médicaux et paramédicaux.

Le PH, lorsqu'il devient syndicaliste, décide de défendre et améliorer le statut des médecins ainsi que leurs conditions de travail. Il a un rôle local d'écoute et de défense de ses collègues lorsqu'ils sont en difficulté. Il a aussi un rôle national.

3 LES ENGAGEMENT D'UN PH CITOYEN

L'hôpital est partie intégrante de la société, le médecin qui y travaille ne peut s'en extraire. Se préoccuper de l'organisation de la santé en France pour favoriser un accès au soin pour tous, de qualité. Ceci implique de participer à l'élaboration de cette organisation, à la formation des futurs médecins et personnels paramédicaux. Cela implique plus généralement de participer à la vie de la cité, à s'engager pour une société qui permette à un médecin de l'hôpital publique de remplir ses missions en accord avec ses valeurs.

L'hôpital, enfin, est un lieu de formation : le PH s'engage à transmettre son savoir, son expérience. Il n'est pas le dépositaire unique d'une connaissance mais l'amplificateur de ces connaissances pour l'ensemble de l'hôpital dans lequel il travaille.

Participe au bon fonctionnement de l'hôpital : CME et comités particuliers : douleur, nutrition, infection, CHSCT.

PRATICIEN HOSPITALIER : UNE CARRIÈRE D'ENGAGEMENTS ET DE RESPONSABILITÉS



QU'EST-CE QUE L'ENGAGEMENT ?

Dr Eric Oziol - SYNDIF, SYNDICAT Des Internistes Français

Engager signifie étymologiquement mettre en gage. Au Moyen Âge, le mot a un usage juridique correspondant à l'action de lier par un contrat ou par une promesse. L'engagement est alors le fait de participer à une œuvre en échange d'un paiement (les gages). Nos modernes contrats de travail en sont les héritiers. À partir du XVI^e siècle, l'engagement désigne ce qui pousse quelqu'un à agir d'une certaine façon ou caractérise celui qui est

dans une situation avec des obligations. Au tournant du XVIII^e et du XIX^e siècle, avec les guerres de la Révolution puis de l'Empire, le terme d'engagement signifie, non seulement le contrat du soldat, mais également l'introduction d'une unité militaire dans une bataille, voire aussi la bataille elle-même. Ce double sens se retrouve dans l'usage politique contemporain de l'engagement qui signifie à la fois la décision d'agir pour une cause qu'on a choisi de défendre et l'action enclenchée par cette décision. Cependant dans d'autres langues, le terme signifiant engagement ne vient pas du

gage mais de l'idée de commission (*commitment* en anglais ou *compromisso* en italien), qui signifie que l'engagement est à la fois mission et promesse. Pour tout médecin l'engagement professionnel primordial et au-dessus duquel il ne peut y avoir d'autre engagement, c'est le serment à l'éthique hippocratique, prêté solennellement au moins deux fois : devant ses maîtres universitaires et condisciples, ainsi qu'au conseil de l'Ordre. Cet engagement est à la fois la mission et la promesse faite à l'humanité, rien ne pourrait en soustraire le médecin de sa responsabilité.

ENGAGEMENT IMPLIQUE RESPONSABILITÉ !

Le principe de l'engagement est paradoxal. Il doit être issu du libre choix de l'individu, faute de quoi il perd tout sens ou valeur. Mais si l'engagement est libre, il implique des contraintes qui pourraient apparaître comme des servitudes contraires à la liberté. La langue commune exprime bien cette dualité : on **tient** son engagement (caractère libre et actif), mais on est **tenu** par lui (caractère contraint et passif). Celui qui s'engage doit pouvoir **répondre** de lui-même à autrui pour la cause, la profession ou le métier qu'il a choisi. Il n'y a donc pas d'engagement sans responsabilité. Le

petit Larousse donne une double définition au terme de responsabilité : « 1- *la capacité à prendre une décision sans en référer préalablement à une autorité supérieure* » et « 2- *l'obligation de remplir une charge, une mission* », ce qui suppose donc un engagement. Il y a donc à la fois liberté d'initiative et obligation. La responsabilité est un acte à assumer, une décision à prendre, dans une position double, singulière et sociale, de sujet et de citoyen, que possède la personne responsable. La responsabilité est indubitablement liée à l'éthique personnelle pour un engagement collectif.

Le concept, cher à l'INPH, « **d'in-dépendance professionnelle** » pour chaque praticien hospitalier, est donc le garant de **son engagement éthique** et de sa responsabilité professionnelle, institutionnelle, sociétale, mais surtout **de son inaliénable responsabilité humaine**.

« Et pour celui-là qui est solidaire des hommes, l'homme n'est point simple mot de son vocabulaire, l'homme est ce dont il est responsable.

Antoine de Saint-Exupéry
Citadelle



REDÉCOUVRIR L'ENGAGEMENT SYNDICAL

Jérôme Frenkiel - Médecin de santé publique SNPHCHU

Il est une erreur des plus répandues qui consiste à croire en l'immanence des valeurs.

De ses propres valeurs, bien entendu. On en déduit à tort que ces valeurs feraient essentiellement consensus, et que leur non-respect à un moment donné sera reconnu par la grande majorité comme une anomalie ayant nécessairement vocation à se corriger. Un peu comme l'idée selon laquelle la nature serait infiniment résiliente. Dans le contexte hospitalier, on conçoit bien le confort de ces représentations, où l'on pourrait se consacrer pleinement à son art en laissant à d'autres, ou mieux encore au « système », le soin de garantir l'éthique, le progrès, la bienveillance... et les moyens matériels d'y parvenir. Et de fait, nous nous étions installés dans une douce léthargie, bercés par la certitude du bannissement définitif de l'obscurantisme tout

comme celle de l'avènement du progrès sans fin. La fin de l'Histoire, en quelque sorte, et confortés en ce sens par une pensée unique lénifiante. Le réveil n'en n'est que plus brutal : rationnement croissant de notre outil de travail, marchandisation rampante du système de santé, dérive technocratique cynique et à l'occasion violente, dégradation du dialogue social, et ce dans un contexte de déficit démocratique sans précédent... tout cela nous renvoie à un principe fondamental : rien n'est jamais acquis.

Ainsi, nous allons devoir réapprendre à porter notre vision de l'hôpital, pour ne pas dire de la médecine : une médecine de qualité et pour tous, mais aussi un environnement de travail en accord avec nos valeurs : l'excellence par le travail et l'action collective, mais aussi l'humanité, la bienveillance, le respect d'autrui, là où d'autres ne voudraient voir que rapports de force, compétition, et technocratie sous couvert

d'un discours pseudo-humaniste et sans âme. Mais que veut dire, concrètement, « porter nos valeurs » ? Cela signifie d'abord s'assurer que nous sommes bien au clair avec elles, puis les défendre par la parole comme dans nos actes au quotidien. Mais cela ne suffit pas, car lorsqu'il s'agit d'une vision collective, les individus pèsent bien peu. L'action collective est incontournable. Et le syndicalisme a été conçu précisément dans cette finalité. Nous avons largement oublié que le syndicalisme est, depuis ses origines, indissociable du progrès social, voire du progrès tout court selon l'idée que l'on s'en fait. Et nous redécouvrons que, sans cette action collective, notre système hospitalier et au-delà notre vision de la médecine ne pourrait que régresser, et que notre responsabilité en cela serait immense. Voilà pourquoi nous devons nous engager, ensemble. Pour les patients, et pour nous.



DOSSIER

VOTER ? VOTEZ !



Voter, ce n'est pas précisément un des droits de l'Homme : on vivrait très bien sans voter, si l'on avait la sûreté, l'égalité, la liberté. Le vote n'est qu'un moyen de conserver tous ces biens. L'expérience a fait voir cent fois qu'une élite gouvernante, qu'elle gouverne d'après l'hérédité, ou par la science acquise, arrive très vite à priver les citoyens de toute liberté, si le peuple n'exerce pas un pouvoir de contrôle, de blâme et enfin de renvoi. Quand je vote, je n'exerce pas un droit, je défends tous mes droits. Il ne s'agit donc pas de savoir si mon vote est perdu ou non, mais bien de savoir si le résultat cherché est atteint, c'est-à-dire si les pouvoirs sont contrôlés, blâmés et enfin détrônés dès qu'ils méconnaissent les droits des citoyens.



Dr Antoinette Bernabe Gelot
Rédactrice en chef
le MAG l'INPH

On conçoit très bien un système politique, par exemple le plébiscite où chaque citoyen votera une fois librement, sans que ses droits soient pour cela bien gardés. Aussi je ne tiens pas tant à choisir effectivement, et pour ma part, tel ou tel maître, qu'à être assuré que le maître n'est pas le maître, mais seulement le serviteur du peuple. C'est dire que je ne changerai pas mes droits réels pour un droit fictif. "

Alain, Propos, Le citoyen contre les pouvoirs

POURQUOI VOTER ?

Parce que c'est un droit.

Pas au sens de ce que l'on nous doit mais plutôt de ce que l'on se doit. Une de ces possibilités qui nous permettent d'occuper pleinement notre place dans le monde. Ou du moins de l'envisager. Ce qui n'est déjà pas si mal.

Voter c'est se projeter dans un possible, donc s'y intéresser, en prendre connaissance et s'interroger. Voter requiert un minimum de réflexion qui étoffe notre bagage social et politique, ce qui, vous en conviendrez, n'est jamais de trop. Voter est un droit qui, si nous l'exerçons, nourrit le citoyen que nous sommes.

Bien sûr pourrez-vous ajouter, la représentation est en crise, les électeurs ne sont pas écoutés, et les élus ne sont entendus. Alors, à quoi bon ? pourriez vous conclure.

« Le commencement est la moitié de tout » écrivait Pythagore. Commencer à voter, c'est commencer à participer au monde, même si cela n'est pas par l'intermédiaire des élus, cela le sera par soi-même.

Imaginez qu'avant de voter vous ayez trouvé le temps de lire la plate-forme de propositions de l'INPH. Oui de la lire.

« Comment, il est possible que la nomination nationale disparaissent ? Mais alors je serais pieds et poings liés face à la personne ou la structure qui m'aura nommé ? Je n'aurais plus de recours national ? »

« Comment ? les Hospitaliers et les Hospitalo-Universitaires n'ont pas les mêmes droits sociaux ? »

« Comment ? La CME ne décide rien ? elle est juste consultée ? Mais alors quels sont les critères décisionnels ? »

« Comment, on pourrait m'obliger à exercer dans plusieurs établissements du territoire ? »

Oui, le seul fait d'envisager de voter a déjà fait de vous un PH éclairé.

Commencer à voter, c'est commencer à participer au monde, par soi-même bien sûr mais cela peut aussi être fait grâce à vos élus.

Commencer à voter, c'est commencer à participer au monde, même si cela n'est pas par l'intermédiaire des élus, cela le sera par soi-même.

Encore que... imaginez que vous soyez nombreux à voter et, pourquoi pas ? nombreux à voter pour l'INPH. Ne pensez-vous pas que nos propos n'en seront que plus entendus ? Ne pensez-vous pas que notre voix pourrait y gagner en puissance ?

Et surtout, ne croyez-vous pas que nous pourrions tous y gagner en connaissance et reconnaissance ?



NOS AMBITIONS POUR L'HÔPITAL PUBLIC

L'ambition de l'INPH est que les besoins en santé de tous les hommes, femmes et enfants vivant dans notre pays soient couverts par une offre de soins de qualité et accessible à tous.

L'INPH œuvrera donc, et sans relâche, pour que les médecins, pharmaciens et odontologistes hospitaliers, porteurs de cette offre de soins, puissent répondre à leur mission avec l'exigence due au patient, l'indépendance professionnelle requise par la hauteur de leur mission et dans la sérénité nécessaire à l'expression de leurs compétences.

Les ambitions de l'INPH se déclinent en 7 parties : les missions des praticiens, le statut des praticiens, la gouvernance hospitalière, le territoire de santé, l'équipe médico-soignante, le dialogue social et la retraite.

1. MISSIONS

Les missions fondamentales des médecins, pharmaciens et odontologistes à l'hôpital public qu'ils soient hospitaliers ou hospitalo-universitaires ? Soigner, former, transmettre, accueillir, donner envie, donner confiance, prendre en charge dans le cadre d'une vision globale du soin, inventer et innover sont autant de missions qui forgent la vision de l'INPH et que nous retrouverons tout au long de cette plateforme.

Pour un Hospitalier (H) ou un Hospitalo-Universitaire (HU) l'attractivité de la mission réside dans le plaisir **de s'améliorer en permanence, de transmettre et de contribuer au progrès de la médecine et de la santé dans sa globalité** : accueil, soins, réhabilitation, soutien, information, éducation, aide... Elle se nourrit aussi d'une forme de gratification liée à la **reconnaissance** d'une disponibilité et d'une stabilité (permanence) de la **compétence**, couplée à la notoriété d'un exercice dédié au patient, indissociable de la **liberté de choix des thèmes de travail** et d'organisation d'une vie professionnelle faite de contacts et de relation humaine.

Les H et HU aspirent à **travailler en équipe** dans des structures respectueuses de la dimension humaine, en considérant toutefois que les structures trop petites ne peuvent être performantes dans tous les domaines et sont source d'épuisement professionnel. Sans pour autant disparaître, ces entités plus petites ont vocation à se rapprocher, à se répartir ou à se spécialiser dans le respect de l'existant. Un exercice HU « hors les murs » avec les hôpitaux non-U, les structures privées, en France ou

à l'étranger devrait être institutionnalisée. En ce qui concerne le CHU d'aujourd'hui, il devrait accompagner l'universitarisation en cours des différentes professions liées à la Santé, en valorisant l'approche **pluri-professionnelle**, incluant une **formation** hors les murs, ouverte sur la société, **en adéquation avec les besoins** médicaux et de santé de la population du bassin de vie dans lequel l'hôpital est implanté, **sans discrimination ni sélection des pathologies** fondées sur des critères économiques ou financiers.



D'après « les Mouettes »
Nicolas de Stael, 1955

L'HÔPITAL DE
DEMAIN... RELEVONS
LA LIGNE HORIZON !!!



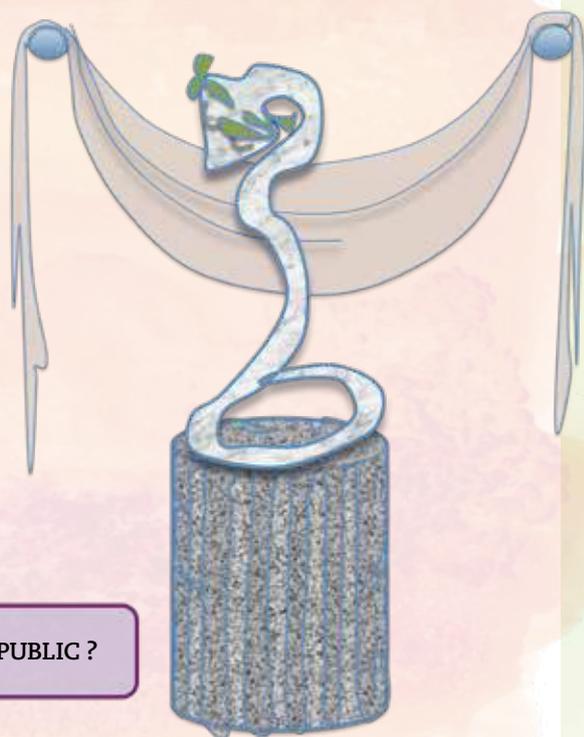
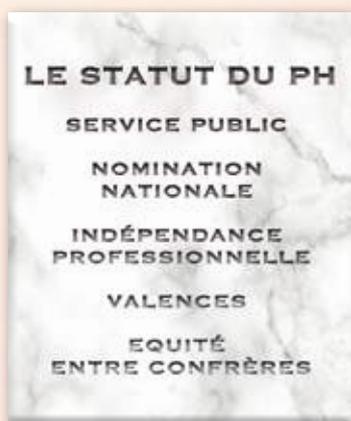
2. STATUT

L'hôpital public est aujourd'hui confronté à une crise de démographie médicale en partie liée à la baisse d'attractivité des carrières hospitalières et hospitalo-universitaires. Nos statuts doivent nous permettre de prendre soin des patients dans les conditions d'un

exercice professionnel libre, indépendant et répondant à l'obligation de moyens imposée par le code de déontologie. Ce retour d'attractivité ne pourra pas se faire sans une revalorisation significative de l'ensemble des rémunérations, sans l'assurance d'une continuité des carrières et

sans la reconnaissance de valences dites « non cliniques ». L'INPH propose une série de mesures et de principes visant à garantir et promouvoir les statuts de praticiens hospitaliers et hospitalo-universitaires afin de recréer les conditions d'attractivité de l'hôpital public.

- ☑ **Préserver et renforcer la nomination nationale des PH** à partir d'une liste aptitude nationale établie par une commission nationale de pairs gérée par le CNG.
- ☑ **Intégrer les praticiens attachés en CDI dans le corps des PH** dès lors qu'ils sont inscrits sur la liste d'aptitude nationale.
- ☑ **Revaloriser la grille de rémunération des PH** globalement de 30 %.
- ☑ **Améliorer la rémunération des jeunes PH** en supprimant les six premiers échelons de début de carrière.
- ☑ **Revaloriser les deux niveaux de la prime d'exercice public exclusif**, 1000€ puis 2000€ mensuels au bout de 15 ans d'exercice exclusif, afin de valoriser l'engagement dans le secteur public.
- ☑ **Créer des missions d'enseignement et de recherche pour les PH qui** doivent être reconnues à plusieurs niveaux : temps (valences), rémunération et reconnaissance dans l'institution d'enseignement ou de recherche.
- ☑ **Autoriser un congé des PH pour formation/recherche/reconversion** avec maintien du salaire pour une durée d'un trimestre par deux ans travaillés à plein temps dans la limite d'un an de congé (à l'image des HU).
- ☑ **Créer des possibilités de changer de nature d'exercice en cours de carrière** en rendant possible des reconversions dans une autre spécialité, des passerelles pour intégrer la recherche ou faciliter le changement de statut H ou HU en cours de carrière.
- ☑ **Améliorer les conditions d'exercice**, en « repyramidant » la charge des gardes sur une carrière par un dispositif garantissant son allègement à partir du milieu de carrière.
- ☑ **Rapprocher certaines dispositions statutaires des HU de celles des PH** pour les conditions d'exercice hospitalier (accès au temps partiel, congés etc...) et **proposer une véritable retraite hospitalière aux HU.**
- ☑ **Sanctuariser le cœur du statut HU** en garantissant l'indissociabilité de la fonction HU : soin, enseignement et recherche.
- ☑ **Renforcer l'attractivité du statut HU** en rendant effectif l'alignement et la revalorisation des grilles des émoluments hospitaliers des PU-PH et MCU-PH sur une grille unique revalorisée de 30 %, en intégrant automatiquement les MCU-PH hors classe titulaires d'une Habilitation à Diriger les Recherches dans le corps des PU-PH, en accordant l'utilisation du titre de « professeur » à tous les MCU-PH, en déplaçant l'accès à la Hors-Classe des MCU-PH et à la Classe Exceptionnelle des PU-PH.
- ☑ **Reconnaître le temps du dialogue social** par la création de valences syndicales.



QU'EST-CE QUI DÉRANGE ?
ÉQUITÉ ?
INDÉPENDANCE ?

SERVICE PUBLIC ?

3. GOUVERNANCE

L'hôpital public est aujourd'hui confronté au défi de construire l'avenir dans un contexte de crises : de son financement, de sa gestion, de sa gouvernance et de ses valeurs. L'INPH répond à ce défi par un ensemble de propositions volontaristes et responsables, replaçant les patients comme les professionnels au centre de l'hôpital, et l'hôpital dans ses valeurs fondamentales à sa juste place dans le système de santé. L'objectif des propositions suivantes visent à **remédialiser** la gouvernance des hôpitaux, **responsabiliser** les médecins, pharmaciens et odontologistes dans l'organisation des soins et **restaurer** la notion d'équipe médico-soignante :

- ☒ **Médicaliser la gouvernance** : réinvestir la Commission Médicale d'Établissement en matière de stratégie, de gestion, de qualité des soins, de progrès médical et de gestion des personnels médicaux.
- ☒ **Démocratiser la gouvernance**, par un rééquilibrage des prérogatives entre la Commission Médicale d'Établissement et l'Administration.

4. TERRITOIRE

En préalable à ce paragraphe ayant trait au territoire, l'INPH :

- ☒ Affirme que rien ne pourra se faire sans conception médicale du territoire et sans la participation volontaire des praticiens.
- ☒ S'opposera à toute territorialisation du statut des praticiens.
- ☒ Veillera à la mise en œuvre de contreparties financières et statutaires significatives et simples en cas de nécessité de mobilité territoriale médicalement pertinente.

De la communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) au CHU : **des territoires de soins et de formation**

- ☒ **Donner des responsabilités à la Commission médicale d'établissement en matière budgétaire** : objectifs, exécution et suivi, et lui garantir avec le DIM les moyens de son expertise et l'indépendance de ses décisions.
- ☒ **Inscrire la gouvernance de l'hôpital dans un projet territorial médicalisé et démocratique**, associant également les soignants et les usagers.
- ☒ **Replacer le service au centre de l'organisation médicale et soignante**, et rendre au Chef de service les moyens administratifs et matériels de ses missions.
- ☒ **Associer concrètement le service dans la préparation et l'exécution budgétaire** : préparation de l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD) avec le DIM et l'Administration, et exécution dans le cadre d'une large délégation de gestion en adéquation avec les objectifs du projet médical d'établissement validés par la CME.

La **qualité et l'égalité d'accès** doivent être la préoccupation première du parcours de soins de la CPTS vers le CHU et de la filière de formation du CHU vers la CPTS.

En matière de soins :

- ☒ Les CPTS et les médecins libéraux doivent constituer un premier niveau accès aux soins et mettre en route le parcours de soins adapté aux malades et à sa pathologie ; idéalement ce niveau devrait déjà tendre vers une permanence des soins.
- ☒ Les hôpitaux de proximité doivent permettre d'assurer les « petites urgences », les soins de suite et

L'hôpital public est aujourd'hui confronté au défi de construire l'avenir dans un contexte de crises : de son financement, de sa gestion, de sa gouvernance et de ses valeurs.

- ☒ **Reconnaître les fonctions médicales de gouvernance et de gestion**, pour les PH comme pour les hospitalo-universitaires, par la création de valences et de formations spécifiques
- ☒ **Garantir respect et bienveillance aux patients comme aux professionnels**, par une gestion juste et transparente des situations individuelles et de la politique de prévention des risques psychosociaux.

l'hébergement d'aval, la fin de vie à proximité du domicile et de la famille des malades.

- ☒ Les centres hospitaliers doivent prendre en charge les soins courants sur plateaux techniques et offrir des consultations « avancées ultra spécialisées ».
- ☒ Les CHU doivent être l'endroit où sont délivrés les soins « ultra spécialisés », et assurer les activités de recours, mais aussi de soins courants et proximité pour la population avoisinante.
- ☒ Les établissements privés trouvent leur place dans cette hiérarchisation de l'offre de soins, quel que soit le niveau, en fonction de leurs capacités.

En matière de formation :

- ☒ Toutes ces structures, hospitalières ou non, publiques ou privées, peuvent trouver leur place dans la formation des différents professionnels de santé, en fonction de leurs spécificités et capacités ; étudiants hospitaliers et internes peuvent y trouver des terrains d'apprentissage professionnel pertinents.
- ☒ La notion d'équipe médicale universitaire peut être élargie à un territoire « universitaire » différent de la région et variable selon les besoins de chaque spécialité ; cette équipe médicale universitaire, sous la responsa-

bilité d'universitaires titulaires, doit passer des contrats de formation et de recherche sous le contrôle de l'UFR au niveau régional et des CNU concernés au niveau national.

On définit ainsi deux types de territoires :

- ☒ Un territoire de soins (GHT), de la CPTS vers le CH, voire le CHU - un territoire de formation (« GHTU »), du CHU vers la CPTS - ces territoires peuvent avoir un périmètre différent en fonction des structures hospitalières qui le constituent et des besoins de formation.

Points forts :

- ☒ **Qualité et égalité d'accès aux soins de la population et à la formation** des professions de santé.
- ☒ **Parcours de soins progressif et cohérent** de la CPTS et du médecin libéral vers le CH(U) : territoire de soins (GHT).
- ☒ **Parcours de formation contractualisé** du CHU vers les structures non U : territoire de formation (« GHTU »).

5. ÉQUIPE

L'activité médicale à l'hôpital est, par essence, un travail en équipe. Ce travail collectif nécessite des aménagements et des organisations pour améliorer la prise en charge des patients et le bien-être au travail.

Les propositions de l'INPH

A l'échelle d'un service :

Il faut **remettre de la démocratie à l'hôpital**, et cette démocratie doit s'appuyer au sein du service sur les principes suivants :

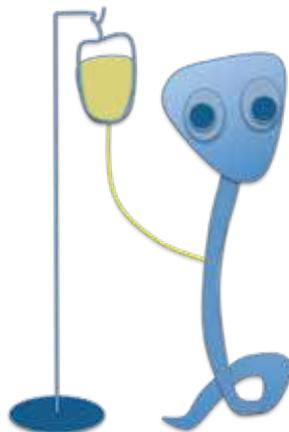
- ☒ Le **projet médical de service** doit être construit avec les médecins du service. Il doit ensuite être présenté à l'ensemble du personnel pour être développé par l'ensemble de l'équipe.
- ☒ La CME s'appuie sur le projet médical de service pour évaluer **le chef de service** tous les 4 ans, ainsi que sur sa gestion globale du service (gestion du personnel médical et paramédical). Il est l'organisateur, le fédérateur et l'interlocuteur privilégié avec l'administration mais doit consulter ses collègues et les associer aux décisions ; il doit leur rendre compte des décisions définitives de la direction.

- ☒ Un **conseil de service** doit être organisé régulièrement pour discuter et régler les problèmes d'organisation du service. Ce temps doit être reconnu par les instances dirigeantes et inclus dans le temps de travail, de même que les temps « hors soins » nécessaires aux échanges permettant le bon fonctionnement du service.
- ☒ Les déplacements et choix des personnels paramédicaux doivent être fait en accord avec les praticiens.
- ☒ Enfin, l'accueil et l'intégration des étudiants et des internes au sein de l'équipe doivent être réfléchis et organisés. Ils font partie des missions de l'équipe.

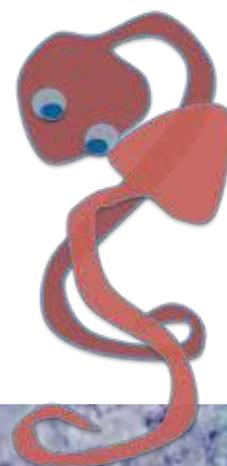
A l'échelle de l'établissement et du GHT :

Les équipes doivent collaborer au sein de fédérations. Celles-ci doivent prendre en compte les projets médicaux des services. Elles permettent la mise en place de protocoles communs de prise en charge des patients.

Les différentes équipes doivent aussi organiser des prises en charge transversales des patients (entre les urgences et les services d'aval, avec l'imagerie, ...).



JE T'entends parce qu' IL a besoin de NOUS



6. DIALOGUE SOCIAL

Le dialogue social pour les praticiens hospitaliers inclut tous types d'échanges d'information, de consultation, de concertation ou de négociation entre **les représentants du gouvernement** (ministre, cabinet, services centraux (en particulier DGOS) et services déconcentrés : ARS) et **les représentants des praticiens hospitaliers et hospitalo-universitaires** (les inter-syndicats représentatifs), sur des questions relatives à la politique hospitalière et au statut des praticiens hospitaliers.

L'objectif principal du dialogue social est de rechercher la formation d'un consensus entre les parties ainsi que leur participation démocratique.

L'absence de définition entre les parties d'un contenu préétabli précis et d'agenda induit tous les risques de malentendus et de leurs conséquences.

La notion de dialogue social pré-suppose que les parties en présence aient une culture de compromis et sous-entend une information adaptée.

Dialogue social local

- ☒ Un dialogue social de qualité au niveau local est indispensable au bon fonctionnement de l'établissement et à la bonne qualité de la vie au travail des agents publics qui y travaillent.
- ☒ Le projet médical, le projet social et le règlement intérieur doivent préciser un dialogue social local qui n'est pas défini réglementairement.
- ☒ La CME, instance de représentation des praticiens hospitaliers, participe avec la représentation de la direction au dialogue social local.

- ☒ Le partage de l'information sur la stratégie et le devenir de l'établissement doit être la règle. L'information doit se faire de bas en haut et de haut en bas et doit respecter le droit à l'expression.
- ☒ Un dialogue structuré des différents acteurs, pour ce qui les concerne, au niveau du service, du pôle et de l'établissement est indispensable.
- ☒ En cas de conflit, non résolu au niveau du service ou du pôle, la CME organise une conciliation entre les parties en conflit. Chacune des parties peut être accompagnée par la personne ou l'organisation de son choix.
- ☒ Le rôle de la médecine du travail doit être renforcé pour améliorer la qualité du dialogue social.
- ☒ Les statuts des personnels médicaux doivent être respectés mais les discussions d'évolution des statuts ne peuvent pas se faire au niveau local.
- ☒ L'organisation du groupement hospitalier de territoire (GHT) respecte le dialogue institué au niveau des établissements parties.
- ☒ Le Collège médical ou la CME de GHT prolonge le dialogue social notamment en matière d'organisation et de mobilité inter-établissement.
- ☒ Le Projet médical partagé (PMP) exprime la qualité du dialogue social.
- ☒ Les statuts des personnels médicaux doivent être respectés mais les discussions d'évolution des statuts ne peuvent pas se faire au niveau local.

Dialogue social régional

- ☒ L'organe du dialogue social au niveau régional est la **Commission Régionale Paritaire** (CRP) dont l'organisation est paritaire

La notion de dialogue social pré-suppose que les parties en présence aient une culture de compromis et sous-entend une information adaptée.

entre les représentations syndicales de praticiens et les représentants de l'Administration.

- ☒ Son utilisation dans ce but est très inégale selon les régions.
- ☒ **La CRP est le premier niveau d'intervention institutionnelle des Inter-syndicats** représentatifs des praticiens hospitaliers. A ce titre la réglementation doit être respectée en totalité.
- ☒ La CRP dispose de droits concernant l'organisation régionale de l'hospitalisation publique et en particulier de la permanence des soins. Ces droits sont selon les régions très inégalement respectés malgré des textes réglementaires précis et clairs.
- ☒ La CRP dispose d'un rôle d'étude et de résolution des conflits qui n'auraient pas trouvé de solution locale. L'utilisation de ce dispositif est très inégale selon les régions.

Dialogue social national

- ☒ Le niveau national du dialogue social est celui de l'évolution des statuts des Praticiens de l'Hôpital public et de l'organisation hospitalière publique.

- ☒ L'INPH ne permettra pas la remise en cause de la nomination nationale des praticiens hospitaliers exerçant sous statut national.
- ☒ L'INPH appelle à une négociation qui permettra une rénovation profonde des statuts des praticiens de l'Hôpital public :
 - Modularité des carrières, gestion prévisionnelle des emplois médicaux.
 - Entretien annuel positif.
 - Association d'un socle statutaire et d'une reconnaissance de valences contractuelles d'exercice, d'investissement institutionnel, de pénibilités d'isolement ou de déplacement, d'activités, d'enseignement et de recherche.
 - Mobilité possible entre les différents secteurs d'activités publics ou libéraux.
 - Evolution des régimes de retraite.

7. RETRAITE

Alors que cette année 2019 est annoncée comme celle de la réforme des retraites, il apparaît nécessaire de rappeler la position défendue par l'INPH :

- ☒ Maintenir un niveau global de retraite correspondant à 75 % du dernier salaire.
- ☒ Inclure dans l'assiette de cotisation :
 - L'indemnité d'engagement de service public exclusif.
 - La prime d'exercice territorial.
- ☒ Proposer un régime spécifique de retraite complémentaire volontaire :
 - Avec un financement mixte praticien-employeur.

Prévention et gestion des conflits

La prévention des conflits repose sur un dialogue social de qualité.

Le droit à l'expression de chacun est indispensable :

- ☒ La connaissance du projet d'établissement et des dispositions statutaires doivent être partagées par l'ensemble des praticiens de l'hôpital.
- ☒ Une formation générale des praticiens entrants concernant le système de santé et l'organisation hospitalière doit être intégrée à leur processus d'intégration. La formation des praticiens pressentis pour des responsabilités institutionnelles (chefs de service, responsables d'unités et chefs de pôle) doit être renforcée en sciences humaines, management et évaluation.
- ☒ Le dialogue précoce concernant un conflit débutant est la meilleure garantie de succès de sa résolution.

La gestion des conflits peut utiliser l'ensemble des niveaux du dialogue social :

- ☒ Les dispositifs mis en place par la CME et la CRP permettent le traitement précoce des conflits.
- ☒ Les dispositifs de médiation nationale et interrégionale ou régionale doivent être définis par des textes réglementaires. Ils sont basés sur la volonté des parties en conflit de rechercher, sous l'égide d'un médiateur indépendant et neutre, une solution équitable qui fera l'objet d'un contrat de médiation signé par l'ensemble des parties.
- ☒ L'échec de ces dispositifs peut conduire à l'ouverture de procédures disciplinaires : commissions de discipline, insuffisance professionnelle.
- ☒ Des contentieux juridiques auprès des tribunaux administratifs ou ordinaires, peuvent être ouverts concrétisant l'échec du dialogue social.

- ☒ Reconnaître la pénibilité de certains exercices et/ou activités en valorisant le point de retraite de ces exercices et/ou activités :
 - La permanence et la continuité des soins.
 - Le travail de nuit.
 - L'isolement professionnel.
 - La spécificité de la spécialité.
 - Les activités et responsabilités institutionnelles et transversales.
 - Les activités administratives de compte rendus et de codage.
 - Les activités d'enseignement, de recherche et de compagnonnage.

- ☒ Valoriser l'exercice des PH retraités actifs dans les zones et spécialités sous-denses :

- En permettant que les points acquis pendant cette période viennent abonder la future retraite.





UNIS, ENSEMBLE POUR DÉFENDRE L'HÔPITAL, CMH, INPH ET SNAM-HP : INTERSYNDICALES MÉDICALES POUR UNE UNION ÉLECTORALE

La **CMH**, l'**INPH** et le **Snam-HP**, trois intersyndicales seules représentatives de l'ensemble :

- ☒ de toute la médecine hospitalière quels que soient les statuts,
- ☒ des praticiens hospitaliers et les praticiens hospitalo-universitaires,
- ☒ dans toutes les spécialités
- ☒ et sans aucun à priori dogmatique, sectaire ou politique,

ont décidé de présenter des listes d'union.

Nous,

- ☒ **CMH** (Coordination Médicale Hospitalière),
- ☒ **INPH** (Intersyndicale Nationale des Praticiens Hospitaliers),
- ☒ et **SNAM-HP** (Syndicat National des Médecins, Chirurgiens, Spécialistes, Biologistes et Pharmaciens des Hôpitaux Publics),

avons décidé d'unir nos forces et présenter des listes d'union devant les grands dangers qui menacent la profession, nos statuts et les hôpitaux publics.

En effet, trois crises conjuguent leurs effets négatifs :

- ☒ **Une crise budgétaire**, avec la réduction tarifaire de tous les actes, les menaces de fermeture d'unités, de service et d'hôpitaux.
- ☒ **Une crise démographique** qui gagne par-delà les déserts médicaux, l'ensemble du territoire national et qui concerne à la fois les praticiens et les personnels non médicaux.
- ☒ **Une crise institutionnelle** avec la perte de considération des praticiens hospitaliers comme de tous les médecins, pharmaciens et odontologistes, une déresponsabilisation dans les hôpitaux, et enfin, une prise de pouvoir quasi-totale des administrations.

Ainsi, les activités cliniques sont souvent marginalisées face aux contraintes de la production de rapports administratifs, de certificats et d'actes comptables.

Ces élections sont l'opportunité d'exprimer notre voix dans le cadre de réformes menaçantes.

Par ailleurs pour défendre la profession, son éthique et son haut niveau de compétences, nous serons inébranlables et sans faiblesses :

- ☒ **Pour des promotions, nominations et carrières à la compétence**, aux concours et aux nominations nationales. Non à la démagogie et à l'électoratisme !
- ☒ **Pour un syndicalisme médical fort et uni à côté des CME**, Collèges, Sociétés savantes et instances électives. Nous refusons le décalque dans le monde médical hospitalier du syndicalisme des grandes centrales syndicales, avec permanents nationaux, locaux syndicaux et CHSCT syndicales ;
- ☒ Pour le respect du travail en demi-journées, avec si nécessaire l'adjonction d'une troisième demi-journée pour valider le travail en soirée. **Non au comptage horaire et à la pointeuse à l'entrée des structures hospitalières !**

Dans ces conditions, la **CMH**, l'**INPH** et le **Snam-HP**, défenseurs intransigeants de l'indépendance de la profession, s'engagent ensemble et unis à promouvoir une médecine de qualité et une profession indépendante, défendue par des syndicats forts et représentatifs et qui ont fait leur preuve dans la défense de tous les collègues sans exception.

COMMISSION STATUTAIRE NATIONALE – ÉLECTIONS 2019

LISTES COMMUNES CMH / INPH / SNAM-HP

ANESTHÉSIE-RÉANIMATION

Collège des praticiens hospitaliers

1. Mme BOGOSSIAN ELVIRA
2. Mme BECQ- KAYAL- MARIE-CHRISTINE
3. Mme BUFFAT DOROTHEE
4. Mme BREDEN AUDREY
5. M. BONNET VINCENT
6. M. DEMORY DIDIER
7. Mme FISCHER CATHERINE
8. M. LYS SEBASTIEN
9. Mme PENALVER MARION
10. M. AMOUR MOHAMMED
11. M. TIBI NORBERT
12. M. GUILMIN BRUNO



BIOLOGIE

Collège des praticiens et hospitaliers

1. M. LEFEVRE GUILLAUME
2. M. BLANCHARD HERVE
3. M. LACAILLE LOUIS
4. Mme CORNE-VIEILLE CHRISTELLE
5. Mme PAGNIEZ-MAMMERI HELENE
6. Mme GIROT HELENE
7. Mme HAMDAD FARIDA
8. M. DUPRE THIERRY
9. Mme BARGNOUX ANNE-SOPHIE
10. Mme BARDONNET KARINE
11. Mme BENZ DE BRETAGNE ISABELLE
12. Mme GHILLAN-DALBIN PASCALE

Collège des personnels enseignants et hospitaliers

1. M. BAUDIN BRUNO
2. M. FEUGEAS JEAN-PAUL
3. Mme COSTE-VILLENA ISABELLE
4. Mme MARCHANDIN HELENE
5. Mme BLASCO HELENE
6. M. FAURE PATRICE
7. Mme MOREL ISABELLE
8. M. BOYER OLIVIER
9. Mme VILGE-KEMMEL VERONIQUE
10. Mme PEOC'H KATELL
11. M. FROMONOT JULIEN
12. M. PILON ANTOINE

CHIRURGIE, SPÉCIALITÉS CHIRURGICALES ET ODONTOLOGIE

Collège des praticiens hospitaliers

1. Mme HERY GERALDINE
2. M. PAQUET JEAN-CHRISTOPHE
3. M. LARRAS PATRICK
4. M. FAIS PIERRE-OLIVIER
5. M. MATHIEU PIERRE
6. M. DURAME FRANCOIS
7. M. TAWIL JEAN-HANI
8. M. NATAF FRANCOIS
9. M. GUERIN FLORENT
10. Mme VERLOMME VALERIE
11. Mme DEGUELTE SOPHIE
12. M. GUELFUCCI BRUNO

Collège des personnels enseignants et hospitaliers

1. M. CAPTIER GUILLAUME
2. M. MARTINOD EMMANUEL
3. M. CORNU JEAN-NICOLAS
4. Mme GAUCHER-BOUCHIHA SONIA
5. M. FUKS DAVID
6. M. CORNU PHILIPPE
7. M. AMOURIQ YVES
8. Mme AUQUIT-AUCKBUR ISABELLE
9. M. PALLUD JOHAN
10. M. KIANMANESH ALI-REZA
11. Mme GRAPIN CHRISTINE
12. M. DESGRANDCHAMPS FRANCOIS

COMMISSION STATUTAIRE NATIONALE – ÉLECTIONS 2019

LISTES COMMUNES CMH / INPH / SNAM-HP

MÉDECINE ET SPÉCIALITÉS MÉDICALES

Collège des praticiens et hospitaliers

1. M. THEVENIN DIDIER
2. Mme BERNABE-GELOT ANTOINETTE
3. M. CHAGNON JEAN-LUC
4. M. BRAMLI SLIM
5. M. HANSSSEN MICHEL
6. Mme BARICHEFF ANNE
7. Mme BENEZET-ANDREOTTI DOMINIQUE
8. M. OZIOL ERIC
9. Mme LE GAGNE ANNE
10. M. CIXOUS EMMANUEL
11. Mme MAXIME VIRGINIE
12. Mme TIGANAS-MOLINIER DANIELA

Collège des personnels enseignants et hospitaliers

1. M. DIEHL JEAN-LUC
2. M. DOUCET JEAN
3. M. ANGOULVANT FRANCOIS
4. Mme BOUGARIT-DURAND ANNE
5. M. ZELEK LAURENT
6. Mme LE FAOU ANNE-LAURENCE
7. M. CHARIOT PATRICK
8. M. ROBLOT PASCAL
9. M. CHOUAID CHRITOS
10. Mme LAMIA BOUCHRA
11. M. ANNANE DJILLALI
12. M. BOIRON JEAN-MICHEL

PSYCHIATRIE

Collège des praticiens et hospitaliers

1. M. BOURCET STEPHANE
2. M. RAHIOUI HASSAN
3. Mme AUBRIOT BEATRICE
4. Mme LINARES ISA
5. Mme PETIT-SOLMAN MARIE-NOELLE
6. M. SARRAM SAMAN
7. M. GUICHARD THIERRY
8. Mme SYMOENS CHRISTINE
9. Mme DOYEN CATHERINE
10. M. BEAU DIDIER
11. Mme RENER SYLVIA
12. M. TRIANTAFYLLOU MICHEL



RADIOLOGIE

Collège des praticiens et hospitaliers

1. M. CART PHILIPPE
2. Mme DORGERET SOPHIE
3. Mme LEVY-LIESSE ANNE
4. M. BEROUD PACAL
5. M. HEAUTOT JEAN-FRANCOIS
6. M. DETTLOFF HERVE
7. M. BERGE JEROME
8. Mme AMRAR-VENNIER FREDERIQUE
9. M. BOUZGARROU MOUNIR
10. Mme PYATIGORSKAYA NADYA
11. Mme LE FRAPPER EDITH
12. Mme MARRO BEATRICE

Collège des personnels enseignants et hospitaliers

1. M. PRUVO JEAN-PIERRE
2. M. BOUDGHENE FRANCK
3. M. HELENON OLIVIER
4. M. GAUVRIT JEAN-YVES
5. M. CHAMPSAUR PIERRE
6. M. CONSTANS JEAN-MARC
7. M. KRAINIK ALEXANDRE
8. M. CHATEIL JEAN-FRANCOIS
9. M. KOBEITER HICHAM
10. Mme SCHOUMAN-CLAEYS ELISABETH
11. M. TASU JEAN-PIERRE
12. Mme ADAMSBAUM. CATHERINE

CONSEIL DE DISCIPLINE — ÉLECTIONS 2019

LISTES COMMUNES CMH / INPH / SNAM-HP



ANESTHÉSIE-RÉANIMATION

1. Mme BOGOSSIAN ELVIRA
2. Mme BECQ- KAYAL- MARIE-CHRISTINE
3. Mme BREDEN AUDREY
4. Mme PENALVER MARION
5. Mme BUFFAT DOROTHEE
6. M. DEMORY DIDIER
7. Mme FISCHER CATHERINE
8. M. LYS SEBASTIEN
9. M. AMOUR MOHAMMED
10. M. TIBI NORBERT
11. M. BONNET VINCENT
12. M. GUILMIN BRUNO

BIOLOGIE

1. M. LACAILLE LOUIS
2. Mme DAO THUC-ANNE
3. M. GUECHOT JEROME
4. Mme PAGNIEZ-MAMMERI HELENE
5. Mme GHILLAN-DALBIN PASCALE
6. M. LEFEVRE GUILLAUME
7. M. BOUDAUD LARBI
8. Mme BARGNOUX ANNE-SOPHIE
9. Mme BENZ DE BRETAGNE ISABELLE
10. Mme CORNE-VIEILLE CHRISTELLE
11. Mme GIROT HELENE
12. Mme BARDONNET KARINE

CHIRURGIE, SPÉCIALITÉS CHIRURGICALES ET ODONTOLOGIE

1. M. TRUJILLO-GUTIEREZ PATRICIO
2. M. PAQUET JEAN-CHRISTOPHE
3. Mme FERRE-LACOSTE MARIE-HELENE
4. M. TAHLA ABDELHAFID
5. M. SARICASSAPIAN BERNARD
6. M. DURAME FRANCOIS
7. M. MADONNA FRANCESCO
8. M. NATAF FRANCOIS
9. Mme HERY GERALDINE
10. Mme VERLOMME VALERIE
11. M. LAPLACE CHRISTOPHE
12. M. GUELFUCCI BRUNO

MÉDECINE ET SPÉCIALITÉS MÉDICALES

1. M. THEVENIN DIDIER
2. M. AUMAITRE HUGUES
3. M. HANSSSEN MICHEL
4. M. RUMEAU PIERRE
5. M. CHAGNON JEAN-LUC
6. Mme RULLIER-MEYER PATRICIA
7. Mme BENEZET-ANDREOTTI DOMINIQUE
8. M. AYACHI AZZEDINE
9. Mme LE GAGNE ANNE
10. Mme CHAUVEAU-JOUVE PASCALE
11. Mme MAXIME VIRGINIE
12. Mme CHAUVET-BARCELO ELODIE

PSYCHIATRIE

1. Mme CANEVET CHRISTINE
2. Mme PETIT-SOLMAN MARIE-NOELLE
3. Mme BERNIER ANNE
4. Mme BOITEUX CATHERINE
5. M. FROTTIN ALAIN
6. M. CHRISTODOULOU ALEXANDRE
7. Mme BOURCHEIX-HAMANELNE ANNE
8. M. NAVARRE CHRISTIAN
9. Mme GOETZ HELENE
10. Mme LITINETSKAIA MARINA
11. M. FERRANDI JEAN
12. Mme ROSSI CAMILLE

RADIOLOGIE ET IMAGERIE MÉDICALE

1. M. CART PHILIPPE
2. Mme MOUNIR FOUZIA
3. Mme LEVY-LIESSE ANNE
4. M. BEROUD PASCAL
5. M. HEAUTOT JEAN-FRANCOIS
6. M. DETTLOFF HERVE
7. M. ALBISETTI JACQUES
8. Mme AMRAR-VENNIER FREDERIQUE
9. Mme AKIERMAN MICHELE
10. Mme PYATIGORSKAYA NADYA
11. Mme LE FRAPPER EDITH
12. Mme MARRO BEATRICE

CONSEIL SUPÉRIEUR DES PERSONNELS MÉDICAUX

LISTES COMMUNES CMH / INPH / SNAM-HP



PREMIER COLLÈGE

1. M. BELOUCIF SADEK
2. M. BOYER OLIVIER
3. M. LE CORRE PASCAL
4. M. PRUVO JEAN-PIERRE
5. M. BAUDIN BRUNO
6. Mme BEAUDOIN SYLVIE
7. M. LEJOYEUX MICHEL
8. M. CORNU JEAN-NICOLAS
9. M. FUKS DAVID
10. M. TERZI NICOLAS
11. M. FEUGEAS JEAN-PAUL
12. M. BOUDGHENE FRANK
13. Mme LE FAOU MARIE-LAURENCE
14. Mme GOERE DIANE
15. Mme LOSSER MARIE-REINE

DEUXIEME COLLÈGE

1. Mme BOCHER RACHEL
2. M. THEVENIN DIDIER
3. Mme KAYAL-BECQ MARIE-CHRISTINE
4. M. OZIOL ERIC
5. M. BOURCET STEPHANE
6. M. DAVID STEPHANE
7. M. LEGLISE PATRICK
8. M. QUELENNEC BAPTISTE
9. M. HANSSSEN MICHEL
10. Mme JOUANNET MIREILLE
11. M. LEFEVRE GUILLAUME
12. Mme VERLOMME VALERIE
13. Mme BERNABE-GELOT ANTOINETTE
14. Mme BENZ DE BRETAGNE ISABELLE
15. Mme AUBRIOT BEATRICE

TROISIEME COLLÈGE

1. Mme DYDYMSKI SYLVIANE
2. Mme WILLIAMSON-CHABAUD MAUD
3. Mme DE BREYNE BRIGITTE
4. Mme FOURNIER-CHOMA CHRISTINE
5. Mme IMPERAIRE-BORONAD LAURENCE
6. M. REVOL BRUNO
7. M. BEN AMMAR MOHAMED SALAH
8. M. BEN SAID MOHAMED
9. M. BACHA MOHAMED
10. M. DUFAT LAURENT
11. Mme FONTANGES ELISABETH
12. M. BOURHIS MATTHIEU
13. M. AMBARA JULIEN
14. Mme FERTOUT-AHAROUNI ELISE
15. Mme ROMERO ALEXIA



ÉLECTIONS COMMISSIONS STATUTAIRES NATIONALES H ET HU CONSEIL DE DISCIPLINE H SECTION PHARMACIE

LISTE PRÉSENTÉE PAR LE SYNPREFH SOUTENUE PAR L'INPH

PROFESSION DE FOI

Le Synprefh représente et défend les pharmaciens des hôpitaux publics quels que soient leurs statuts, praticiens hospitaliers temps plein ou temps partiel, praticiens contractuels ou attachés et praticiens hospitalo-universitaires. Il assure une défense collective et individuelle, assiste les consœurs et confrères dans leurs difficultés professionnelles.

Grâce à sa vigilance, sa réactivité, ses propositions et ses initiatives, le Synprefh se positionne comme un interlocuteur constructif auprès des pouvoirs publics et des autorités de tutelle.

Actif pour l'avenir de la profession, il s'investit et prend position sur la formation des étudiants et des internes. Il a soutenu la reconnaissance du DES de pharmacie pour l'exercice en PUI. Il lutte contre le dogme de la PUI unique de territoire en promouvant la coopération en équipes pharmaceutiques d'un même territoire.

Il réaffirme à tout moment les missions des pharmaciens hospitaliers et cherche à défendre l'amélioration de leurs conditions d'exercice.

Afin de promouvoir la qualité, la sécurité et l'efficacité du circuit des produits de santé à l'hôpital, il milite pour obtenir les moyens adaptés aux nouvelles missions des pharmacies à usage intérieur, pour accompagner la mutation des PUI dans la perspective de la transformation territoriale de notre système de santé.

En action concertée avec l'INPH, le Synprefh participe à la rédaction des textes législatifs et réglementaires sur l'hôpital public, les professionnels de santé, l'organisation du système de santé. Il est membre des groupes de travail qui négocient pour obtenir une meilleure attractivité, une revalorisation des différents statuts, une organisation territoriale respectueuse de nos missions et une gouvernance hospitalière garantissant notre indépendance professionnelle.

Le gouvernement a souhaité associer aux élections du CNG, l'élection des trois collèges du Conseil Supérieur des Professions Médicales, pharmaceutiques et odontologique. Cette particularité fait que ces élections revêtent un enjeu majeur de représentativité des organisations syndicales.

**Pour une très large représentation de la pharmacie hospitalière
et pour un syndicalisme professionnel et responsable.**

**VOTEZ ET FAITES VOTER POUR LES LISTES
SYNPREFH – INPH**

AUCUNE VOIX NE DOIT MANQUER

COMMISSION STATUTAIRE NATIONALE – ÉLECTIONS 2019

SECTION PHARMACIE INPH-SYNPREFH

Collège des praticiens hospitaliers

1. Mme JOUANNET Mireille
2. M LEGLISE Patrick
3. Mme BEZEL Chloë
4. M BORONAD Cyril
5. Mme AVOT Pascale
6. Mme POLLET Claire
7. M BURDE Frédéric
8. Mme BOURIN Delphine
9. Mme JANIAN Pascale
10. Mme WISNIEWSKI Sandra
11. Mme BOISGONTIER Mélissa
12. M JOBARD Eric



Collège des personnels enseignants et hospitaliers

1. M. GRIMANDI Gaël
2. Mme SAUTOU Valérie
3. M. ODOU Pascal
4. Mme CRAUSTE-MANCIET Sylvie
5. M. CESTAC Philippe
6. Mme LEGUELINEL Géraldine
7. VARIN Rémi
8. Mme BERNARD-BADAROUX Lise
9. M. BOCQUET François
10. Mme TERRIER-LENGLET Aurélie
11. M. CLOUET Johann
12. M. ALLENET Benoît

CONSEIL DE DISCIPLINE – ÉLECTIONS 2019

SECTION PHARMACIE INPH-SYNPREFH

Collège des praticiens hospitaliers

1. Mme JANIAN Pascale
2. M. LE PALLEC Gilles
3. Mme JOUANNET Mireille
4. Mme BEZEL Chloë
5. M. BURDE Frédéric
6. Mme AVOT Pascale
7. Mme POLLET Claire
8. M. BORONAD Cyril
9. Mme BOURIN Delphine
10. M. JOBARD Eric
11. Mme MERLE Sonia
12. Mme BAZIRE Christelle

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE SANTÉ DE VILLE-EVRARD



Recrute des **psychiatres** et **médecins polyvalents**



Infos : **Yvan FLEUREAU**
 01 43 09 32 11
 y.fleureau@epsve.fr – @FleureauY
 www.eps-ville-evrard.fr

Praticiens hospitaliers, praticiens attachés et assistants des hôpitaux.
 inscrits au conseil de l'Ordre ou lauréats PAE.
 Postes à pourvoir sur plusieurs villes de la Seine-Saint-Denis dont
 Aubervilliers, Bagnolet, Bobigny, Bondy, Neuilly-sur-Marne, Pantin, Saint-Denis...



LE CENTRE HOSPITALIER DE LA MAULDRE

(Secteur public hospitalier) est situé à 15 km de Versailles et 38 km de Paris dans les Yvelines (Gare SNCF Gare de Villiers/Neauphle/Pontchartrain - Ligne Dreux/Paris-Montparnasse) au sein d'un environnement privilégié et péri-urbain à proximité immédiate de la campagne jouissant d'un bassin d'attraction de plus de 70 000 habitants.



Recherche

UN PRATICIEN MÉDECINE POLYVALENTE À ORIENTATION GÉRIATRIQUE À TEMPS PLEIN
 au sein du service de Médecine Polyvalente - Secteur public.

FICHE DE POSTE DÉTAILLÉE ACCESSIBLE SUR DEMANDE

PERSONNES À CONTACTER

Franck BIENFAIT
 Directeur
 Téléphone : 01 34 91 79 06
 Courriel : franck.bienfait@chmauldre.fr

Docteur Bruno JEGOU
 Président de la Communauté Médicale d'Établissement
 Téléphone : 01 34 94 58 13
 Courriel : bruno.jegou@chmauldre.fr

Identification du poste

- Le poste est à pourvoir immédiatement.
- Possibilités statutaires et/ou contractuelles ouvertes en fonction du profil.
- Le médecin sera en charge du suivi médical de 12 à 15 lits de médecine en collaboration avec deux autres praticiens à temps plein.
- Il participera aux EPP et aux instances de l'établissement.
- Il sera associé au projet médical du service et contribuera à la mise en place de filières au sein du GHT.

Qualifications, compétences et qualités requises

- Inscription à l'Ordre des médecins exigée.
- Expérience en médecine polyvalente et/ou en gériatrie.

Autres

- Possibilités de formation pour être référent sur une thématique de l'établissement (Hémovigilance, gestion et prévention des conflits, ...).
- Possibilité de mise à disposition d'une maison sur place de 185 m² avec un jardin, cuisine équipée, salon, séjour, trois chambres et un sous-sol total.



CENTRE MÉDICAL EUROPE



RECHERCHE

- Rhumatologue
- Gastroentérologue
- Dermatologue
- Radiologue
- Échographiste

PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT

Le centre médical Europe est le plus grand centre de santé de France implanté en un même lieu et regroupe toutes les spécialités médicales et chirurgicales. Situé dans le 9^e arrondissement de Paris, il est géré par une association à but non lucratif, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901.

Type de recrutement : Collaborateurs salariés à l'acte, CDI-CDD, temps partiel - temps plein, cumul emploi-retraite.

Inscription à l'Ordre des médecins français obligatoire.



Contact : **Dr Pierre Cabret**
 pierre.cabret@centre-medical-europe.com
 44 Rue d'Amsterdam, 75009 Paris



CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAL D'OISE RECRUTE **DES MÉDECINS DE PMI**



1,2 million de Valdoisiers.

Le Conseil départemental du Val d'Oise, c'est :
3600 agents, 160 métiers.

300 professionnels de santé dont 67 médecins,
130 puéricultrices, 20 sages-femmes,
37 psychologues qui interviennent en faveur
des Valdoisiers.

58 centres de PMI et 29 centres de planification
familiale dans le Département.

15 % des femmes enceintes et 70 % des
nouveau-nés Valdoisiers ont bénéficié des
services de la PMI en 2018.

Les centres de PMI assurent une mission de
sensibilisation, de prévention, et de suivi auprès
des femmes enceintes, des parents, et des enfants
âgés de 0 à 6 ans.

Le bien-être de l'enfant comme objectif permanent.
Médecine au service des familles.

LA PMI, DES MISSIONS VARIÉES DANS LE CHAMP DE LA PRÉVENTION :

En protection infantile :

- Consultations médicales et conseils de puériculture en faveur des enfants de moins de 6 ans, bilan dans les écoles maternelles.
- Repérage des troubles du développement le plus tôt possible pour pouvoir proposer un accompagnement adapté.
- Participation aux missions de protection de l'enfance et prise en charge des mineurs en danger.

En planification familiale :

- Consultation de contraception, de dépistage des IST, IVG médicamenteuse.

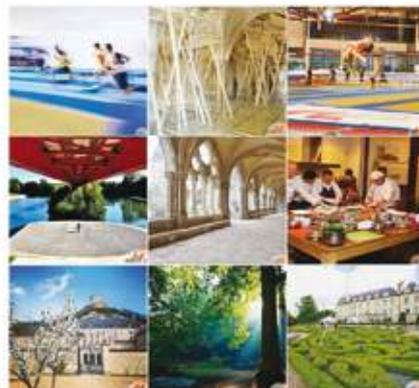
En protection maternelle :

- Consultations prénatales et postnatales, prévention de la prématurité, préparation à la naissance et à la parentalité.

Vous êtes inscrit à l'Ordre des médecins et vous cherchez un exercice médical mixte qui associe l'activité clinique avec la possibilité de développer ou de participer à des actions en matière de santé publique et à des projets innovants ; à vous enrichir auprès d'une équipe pluridisciplinaire, le Département du Val d'Oise vous propose différentes modalités d'exercice : vacations, temps partiel, temps complet (pas de garde, ni d'astreinte).

PROFIL :

Ce poste est ouvert aux Médecins territoriaux.
Être titulaire du Doctorat d'État en médecine,
éventuellement complété de spécialités.



RÉJOIGNEZ-NOUS !

- Exercice mixte.
- Plan de formation continue.
- Conciliation vie personnelle et vie professionnelle (horaires, congés).
- Financement de la cotisation à l'Ordre des médecins.

Pour toute information, merci de contacter
Caroline SCHAFF au **01 34 25 33 71**
ou par mail : caroline.schaff@valdoise.fr



Centre Hospitalier Léon Binet et Établissement Public Médico-Social (EPMS) de Provins-Seine-et-Marne (77)



Ile de France – Cadre de vie agréable – Cité Médiévale classée au patrimoine mondial de l'UNESCO.
Sud-Est de Paris – 80 kms – Gare SNCF-Autoroutes A4-A5 – 45 mn Marnes-La Vallée et Disneyland Paris.

L'EPMS du Proinois, regroupant un Institut Médico Éducatif, un Service d'Éducation Spécialisée et de Soins à Domicile et un Établissement et Service d'Aide par le Travail.

Le Centre Hospitalier Léon Binet, hôpital général polyvalent de 404 lits dont 168 lits MCO, 150 places d'hébergement et 17 lits installés.

Recherchent **UN MÉDECIN PSYCHIATRE** à temps plein inscrit au conseil de l'Ordre dans la spécialité

Ce médecin exercera à mi-temps auprès de l'EPMS et à mi-temps auprès du Centre Hospitalier.

L'EPMS accueille des enfants de 3 à 20 ans avec déficience mentale, handicap psychique, troubles du spectre autistiques avec ou sans handicaps associés.

Le pôle enfance adolescence est composé de 2 structures :

- Un Institut Médico Éducatif (91 enfants).
- Un Service d'Éducation Spécialisée et de Soins À Domicile (51 enfants).

Le pôle de psychiatrie est composé de 6 structures :

- L'Unité d'Hospitalisation avec une capacité d'accueil de 25 lits et un Espace de Repos Sécurisé - ERS.
- Le Centre Médico-Psychologique.
- Le Centre d'Accueil Thérapeutique à temps partiel.
- L'Hôpital de Jour- 10 places.
- Une structure avoisinante accueillant les Appartements thérapeutiques d'une capacité de 6 places.
- Un Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie – C S A P A situé au cœur de la ville.

Participation à la permanence des soins.

Possibilités statutaires et/ou contractuelles ouvertes en fonction du profil.

ADRESSER CANDIDATURE À :

Mme Emilie BAYARD Centre Hospitalier
Affaires médicales
Tél. : 01 64 60 43 92

Établissement Public Médico Social
Céline MORET Gestion des Ressources Humaines
Tél. : 01 64 00 10 68
contactepms@epsm-provins.com
ebayard@ch-provins.fr



Renseignements :

M. le docteur Mohamed BENAMARA
Tél. : 01 64 60 41 60
mnamara@ch-provins.fr



SAMOREAU

**LA MAISON DES PROFESSIONNELLS
DE LA SANTÉ DE SAMOREAU**

RECHERCHE

UN MÉDECIN GÉNÉRALISTE LIBÉRAL

La commune de Samoreau est située dans le « Pays de Fontainebleau » au sud de la Seine-et-Marne, à 6 km de Fontainebleau et 15 km de Melun, à 40 minutes de Paris Gare de Lyon et à 50 minutes de Paris (A6 sans péage).

La Maison des professionnels de la santé de Samoreau recherche un médecin généraliste.

Cette structure regroupe actuellement un chirurgien-dentiste, quatre kinésithérapeutes (avec une balnéothérapie), un ostéopathe, un pédicure-podologue, un psychologue et deux infirmières.

Dans un environnement accueillant, près des commerces et face aux écoles, nous vous proposons un loyer modéré tout compris dans un local équipé pour l'exercice de la médecine générale (en groupe ou en individuel).

Pour toute candidature, contacter la mairie au

01 64 23 71 09 - mairie@samoreau.fr - www.samoreau.fr



NOGENT SUR VERNISSON

Village de l'arbre (Loiret – Centre-Val de Loire)



Recherche

**MÉDECIN
GÉNÉRALISTE**

Candidature – Renseignements

02 38 97 60 53 – mairie.ngv@wanadoo.fr

Nogent sur Vernisson (2 600 habitants) est une commune au cadre de vie agréable et dynamique grâce à ses commerces et sa vie associative.

- Proximité de Paris (Gare SNCF – 1h) ; Orléans à 70 km ; Tours à 220 km
- Deux centres hospitaliers et deux cliniques à 20 km (Gien et Montargis).
- Offre médicale et paramédicale diversifiée : un médecin, une pharmacie, un kiné, un dentiste, deux cabinets d'infirmières.
- Une école maternelle, une école élémentaire et une antenne d'un lycée agricole.
- Un espace socio-culturel ; Arboretum national des Barres ; une antenne de l'IGN ; IRSTEA (institut de recherche en science et technologie pour l'environnement et l'agriculture).
- Vie associative dynamique (associations sportives, culturelles...).

La municipalité aidera son nouveau médecin lors de son installation.



Le Centre Hospitalier de Boulogne-sur-Mer recrute un pédiatre (temps plein ou temps partiel)



Établissement de référence sur le littoral
Bassin d'attraction de 400 000 habitants
1 336 lits et places - près de 2 450 agents dont 250 médecins
54 865 passages aux urgences - 13 660 interventions
1 127 naissances (niveau IIB) - service de réanimation
unité de recherche clinique



Un plateau technique performant
3 scanners, 3 IRM, 2 gamma caméras, 2 tepscan,
scintigraphie, angiographie
Bloc opératoire intégré de 13 salles en lumière naturelle

Une unité de pédiatrie constituée de 22 lits, de 4 lits
d'USC, d'un hôpital de jour et d'un service d'urgences
pédiatriques.

Le service de néonatalogie de niveau II B comporte
15 lits dont 3 lits d'USC.

et un cadre de vie idéal pour la famille...



Équipe :

Une équipe de 10 pédiatres spécialisés en néonatalogie, pneumologie, allergologie, gastroentérologie, obésité, endocrinologie, diabétologie, néphrologie, neurologie, cardiologie, urgences pédiatriques.

Un service accueillant 4 internes de pédiatrie et 4 internes de médecine générale (stage commun avec le service de gynécologie-obstétrique).

Un travail en réseau avec de nombreux partenaires : Pédonco, MDS, CAMPS, CHRU de Lille, CH de Calais, les services de pédopsychiatrie, réseau Pauline, réseau neurodev...



Direction des Affaires Médicales
Contact médical Docteur Mohamad HAGE - Chef de service

03 21 99 39 04

mail : dam@ch-boulogne.fr
mail : m.hage@ch-boulogne.fr

Centre Hospitalier de Boulogne sur mer

Allée Jacques Monod - 62321 Boulogne sur mer Cédex

www.ch-boulogne.fr



LA NOUVELLE FORGE RECRUTE :

1) UN MÉDECIN PSYCHIATRE

spécialiste enfant et adolescent TSA à temps partiel ou temps plein

Mission principale :

Mise en place du projet de soins et de prise en charge d'enfants présentant un trouble du spectre de l'autisme (Entretien individuel, évaluation diagnostique, prescription).

2) UN MÉDECIN PSYCHIATRE

spécialiste de l'Adolescence à temps partiel ou temps plein

Mission principale :

Mise en place du projet de soins et de prise en charge d'adolescents (Entretien individuel, évaluation, prescriptions).



Pour tout renseignement complémentaire ou si cette offre vous intéresse, merci de nous adresser une lettre de candidature associée d'un C.V. à :
M. Maxence JEANNE - m.jeanne@nouvelleforge.com



5 MÉDECINS DE PMI

Evreux, Bernay, Les Andelys
Temps plein, Temps partiel, CDD, CDI

Le Conseil Départemental de l'Eure recrute des médecins de PMI Poste ouvert aux titulaires ou contractuels, vacations possibles pour le secteur d'Evreux, de Bernay et des Andelys.

Le médecin de PMI mène les actions de prévention, d'éducation et de promotion de la santé dans le cadre de la politique de protection maternelle et infantile à l'élaboration de laquelle il contribue.

MISSIONS

- Assurer des consultations de nourrissons, des enfants confiés à l'ASE et des enfants dépistés en école, ainsi que des vaccinations.
- Encadrer et animer une équipe d'infirmières puéricultrices et de sages-femmes.
- Participer à l'évaluation des situations de protection de l'enfance.
- Dépister précocement les handicaps, les troubles du développement, TSA.
- Collaborer avec la faculté de médecine de Rouen, accueil des internes en stage court et long.
- Travailler dans le cadre de la politique de prévention médico-sociale du Département et avec les services du Département.

PROFIL

Titulaire d'un Doctorat en médecine générale ou spécialisée, inscrit à l'Ordre des médecins obligatoirement, vous connaissez le domaine de l'enfance et de la famille.

AVANTAGES

50 jours de congés et RTT, frais de déplacement, Pack mobilité intégrant véhicule de service avec remisage et portable.



Vous êtes intéressé(e) par l'un de ces postes ?

Ou vous souhaitez consacrer quelques heures par semaine ou par mois à cette mission de service public ? Ce poste est fait pour vous ! Outre la rémunération statutaire complétée d'un régime indemnitaire, vous disposez de 50 jours de congés dont 15 jours de RTT. La gestion personnalisée et optimale de votre carrière et un plan de formation dynamique, vous permettront de développer vos compétences et d'évoluer professionnellement.

Contact : elodie.loubere@eure.fr



L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE SANTÉ MENTALE (EPSM-MORBIHAN)

Situé à proximité de Vannes et du Golfe du Morbihan,
à 2h30 de Paris et 1h de Rennes et Nantes.



RECHERCHE

UN PSYCHIATRE À TEMPS PLEIN ou TEMPS PARTIEL à pourvoir de suite

Pour compléter une équipe de 8 praticiens du pôle de psychiatrie générale du pôle Saint Avé – Ploërmel pour des activités intra-hospitalières en unité d'hospitalisation sectorielle et extra-hospitalière ambulatoire sur le secteur. (Chef de pôle **Dr ROBIN** : didier.robins@epsm-morbihan.fr - Tél 02 97 54 48 55)

UN PÉDOPSYCHIATRE À TEMPS PLEIN ou TEMPS PARTIEL à pourvoir de suite

Pour compléter une équipe de 10 praticiens du pôle de pédopsychiatrie pour exercer principalement la responsabilité médicale d'un hôpital de jour de 10 places (de 3 à 12 ans) et d'une activité de CMP à proximité de Vannes. (Chef de pôle **Dr LE MAREC** : olivier.lemarec@epsm-morbihan.fr)

Ces postes sont ouverts aux praticiens hospitaliers, aux contractuels avec versement de la prime d'engagement dans la carrière hospitalière (PECH), accompagnement formation en vue du concours de PH, possibilité de logement à la prise de poste.



Les profils de poste détaillés sont disponibles sur demande au **02 97 54 48 11** et les candidatures sont à adresser à la **Direction des Affaires médicales** - drh@epsm-morbihan.fr, EPSM Morbihan 22 rue de l'hôpital 56 896 St Avé cedex



Berrien

BERRIEN, commune rurale, préservée du Centre Finistère, située dans une zone touristique.

L'installation sera favorisée par des avantages financiers, la commune étant située en zone de revitalisation rurale : prime à l'installation, exonération d'impôts pendant 5 ans (infos sur le site "portail d'accompagnement des professionnels de santé").

L'accueil du médecin sera facilité par la commune déjà dotée de divers services (école, centre de loisirs, médiathèque, ludothèque, maison des assistants maternels).

D'autres services de santé installés sur la commune sont intéressés par un projet commun de maison de santé.

RECHERCHE
MÉDECIN(S)

Renseignements au :

02 98 99 01 14 ou 06 45 46 09 32



LE CENTRE HOSPITALIER DE FOGÈRES

recherche UN(E) MÉDECIN GÉNÉRALISTE

polyvalent PH ou PHC pour compléter son équipe de 2 cardiologues temps plein et 1 cardiologue temps partiel

Pour prise en charge des malades hospitalisés en salle.
Service de médecine à orientation cardiologique comprenant 15 lits.
Fougères est une commune de 20 000 habitants, située à 40 km du CHU de Rennes, desservie par l'autoroute Rennes/Caen. Elle offre un cadre de vie agréable, proche du littoral.

Vous intégrerez une équipe soudée et stable, exerçant dans des locaux récemment construits avec des matériels récents et adaptés.

Activité journalière, organisée en période de 10 demi-journées ; en moyenne 695 patients hospitalisés par an avec 4 640 consultations externes annuelles.

Possibilités de garde aux urgences.

Droits à congés formation.

CONDITIONS

Pour postuler à cette offre vous devez être titulaire d'un diplôme de médecine.



Candidature à envoyer au : **SECRETARIAT DE LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES**



Dans le cadre du groupement hospitalier de territoire (GHT) Rance Émeraude, le centre hospitalier de Saint-Malo, établissement support, travaille en partenariat avec les CH de Dinan et de Cancale. Ce partenariat se concrétise avec la mise en œuvre de filières de soins à l'échelle du GHT, à la conduite de projets en commun permettant d'améliorer et d'optimiser la prise en charge de la population. Le Centre Hospitalier de Saint Malo comprend 991 lits et places, avec 38 000 passages aux urgences par an. Le Centre Hospitalier de Dinan détient 638 lits et places, avec 30 401 passages aux urgences, dont 8409 hospitalisés et 21 992 externes, avec 639 accouchements.

LE GHT RANCE ÉMERAUDE RECRUTE

DES ANESTHÉSISTES RÉANIMATEURS, DES GYNÉCOLOGUES OBSTÉTRICIENS (SITE DE DINAN)

Le centre hospitalier de Dinan dispose d'un plateau technique avec une Unité de Soins Continus de 6 lits, une maternité de niveau 2A (639 accouchements). Le praticien sera assisté d'un IADE en salle opératoire.

Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter :

Dr FELIX (MAR) au 02.96.85.72.85 poste 2382, ou par mail Jose.FELIX@ch-dinan.fr, ou le Dr HOUNGBEDJI (Gynéco obstétrique) au 02.96.85.72.85 poste 7822 ou par mail Colixte.HOUNGBEDJI@ch-dinan.fr

DES URGENTISTES (SITE DE DINAN ET SAINT MALO)

Être titulaire du CAMU, ou DESC de MU, Temps de travail décompté en temps continu, sur la base de 40 heures par semaine.

Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter :

Dr ZEMMOUCHE au 02 99 21 21 21, poste 5088, mail : p.zemmoche@ch-stmalo.fr
Dr MILLER Catherine au 02 96 85 72 85, poste 7094, mail : Catherine.MILLER@ch-dinan.fr

DES GÉRIATRES (SITE DE DINAN)

Le centre hospitalier de Dinan offre la totalité des services qui caractérisent un établissement « support » d'une filière gériatrique.

Une structure d'urgence, un court séjour gériatrique de 34 lits, une équipe mobile de gériatrie avec des compétences en onco-gériatrie, des consultations gériatriques, des consultations mémoire, un dispositif de télémédecine TELEHPAD, des lits de SSR de PAPD dont 10 lits d'unité cognitive-comportementale territoriale et 6 lits identifiés soins palliatifs, une USLD de 60 places, un EHPAD de 297 lits répartis sur deux sites avec PASA.

Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter :

Dr Rémy THIRION, au 02 96 85 26 16, mail : remy.thirion@ch-dinan.fr

DES RADIOLOGUES (SITE DE SAINT MALO)

Être titulaire du DES en radiologie.

Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter :

Dr MOUTONDO Boris au 02 99 21 21 20, mail : b.moutondo@ch-stmalo.fr

Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter :

Mme PLUCHON, Directrice des affaires générales et médicales au 02 99 21 21 21, Mail : affaires.medicales@ch-stmalo.fr

Mme DENIEL, Directrice déléguée de Dinan, au 96 85 72 90, Mail : direction@ch-dinan.fr



Le CHI REDON - CARENTOIR

Le CHI Redon - Carentoir Carentoir est un établissement de santé intercommunal qui assure une mission de service public de soins, en conjuguant une offre de proximité et un niveau de technicité reconnu dans les activités de médecine, de chirurgie, d'obstétrique, de psychiatrie et de gériatrie.

Premier employeur de la ville de Redon avec plus de 800 agents, l'hôpital dispose de 543 lits et places, d'un service d'urgences, d'un SMUR et d'un plateau technique (imagerie médicale et bloc opératoire). Un secteur important est d'autre part consacré à la prise en charge des personnes âgées : Unité de Soins Longue Durée (USLD). Établissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD), consultation mémoire, équipe mobile de gériatrie.

RECRUTE

PÉDIATRIE

Temps plein ou temps partiel
PH - Praticien Contractuel - Clinicien

RADIOLOGUE

Temps plein ou temps partiel
PH, praticien contractuel ou praticien clinicien

ANESTHÉSISTE RÉANIMATEUR

Temps plein ou temps partiel
PH, praticien contractuel ou praticien clinicien



Centre Hospitalier Intercommunal Redon Carentoir

8 avenue Étienne Gascon, 35603 Redon Cedex - Tél. 02 99 71 79 73 • contact.rh@ch-redon.fr

www.ch-redon-carentoir.fr



Au cœur de la Provence, Le Centre Hospitalier du Pays d'Aix – Centre Hospitalier Intercommunal Aix-Pertuis RECHERCHE

MÉDECIN GÉNÉRALISTE EN MILIEU PÉNITENTIAIRE

Tout statut étudié. Inscription au Conseil de l'Ordre des médecins en France indispensable.

Envoyer candidatures à M. le Directeur – Direction des affaires médicales CH Intercommunal Aix-Pertuis – avenue des Tamaris – 13616 Aix en Provence Cedex 1 ou par mail affaires-medicales@ch-aix.fr

POUR TOUT CONTACT, S'ADRESSER À :

Mme le Dr LANIS, Chef de service USMP, par mail slanis@ch-aix.fr ou par téléphone au secrétariat de l'USMP 04 42 37 93 05



Deux Unités Sanitaires de Soins en Milieu Pénitentiaire (USMP) distinctes sont réparties sur les deux maisons d'arrêts qui composent le centre pénitentiaire d'Aix-Luynes, en charge d'assurer et d'organiser les consultations de médecine générale, dentaire et de spécialités des détenus. Activité de consultations, petites urgences et prévention.

L'équipe est composée de médecins généralistes, d'urgentistes, de dentistes, d'infirmiers, kinés, secrétaires, manipulateurs radio... Il est possible, au sein de l'unité, de faire des bilans sanguins, des ECG, des radios, des échographies, des plâtres, des sutures, des infiltrations, des perfusions... Les avis en urgence sont pris auprès des spécialistes de l'hôpital d'Aix et sont facilités par la possibilité de partager les images radiologiques. Pratique de l'échographie possible et appréciée.

Une équipe paramédicale et médicale est également présente pour les soins psychiatriques.

L'unité est ouverte du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h. Présence médicale et infirmière les samedis et dimanches, 8h-12h. Qualité de vie assurée dans ville universitaire, arts et spectacles, proche Mer et Alpes.

Au pied des Alpes, dans le département de l'Isère, pour l'agglomération grenobloise ou les stations de ski de l'Oisans (l'Alpe d'Huez, les 2 Alpes).



MT2i recrute

des COLLABORATEURS MÉDECINS en CDI

à temps plein ou à 80 %, en CDI.

Vous êtes Docteur en médecine, envisagez une reconversion, recherchez du travail en équipe pluridisciplinaire, ingénieurs, techniciens, infirmiers, assistants et souhaitez vous engager en faveur de la prévention des risques professionnels dans les entreprises et auprès de leurs salariés.

Le statut salarié de collaborateur médecin vous permet d'obtenir la qualification de médecin du travail au terme d'une formation continue en milieu universitaire ainsi qu'une activité d'actions en milieu de travail et de suivi de santé au travail de salariés, avec le tutorat d'un médecin du travail.

MT2i, service de santé au travail interentreprises principalement dans le secteur industriel, les TPE et le secteur tertiaire met au service de ses 7 000 entreprises adhérentes et de ses 90 000 salariés à surveiller une centaine de collaborateurs.



Vous adresser à **Elisabeth JOGAND**

Tél : 04 76 40 83 82 – Fax : 04 76 40 77 95 - Email : e.jogand@mt2i.org
MT2i – 15 rue des Bergeronnettes – CS 52613 – 38036 GRENOBLE Cedex 2



Le centre hospitalier de Valence recrute

UN CARDIOLOGUE

*spécialisé dans toutes les techniques non invasives (ETI, ETO, stress, télémédecine).
Un autre profil peut être discuté hors rythmologie et coronarographie.*

C'est un poste de PRATICIEN HOSPITALIER sur l'unité d'hospitalisation.

Forte implication dans le laboratoire d'explorations fonctionnelles.

En moyenne 3 gardes par mois à l'USIC.

Excellente ambiance de travail.

La région est très agréable située à proximité de la montagne, de l'Ardèche,

accès facile vers Paris ou Marseille via le TGV, 1h30 de la mer.

Logement facile à trouver et souvent peu onéreux.

La création d'autres postes attractifs sont prévus dans le cadre de la création d'un SSR cardiologique en lien avec un établissement SSR.

**NE PAS HÉSITER
À CONTACTER :**

Dr Christophe BRETTELLE,
Responsable du département de cardiologie. 06 84 54 06 24
Stéphanie PIOCH, Directrice des projets et des affaires
médicales, spioch@ch-valence.fr - 04 75 75 75 02



C.H.I.C. UNISANTE+
Hôpitaux publics de FORBACH et SAINT AVOLD

DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE

À proximité de l'Allemagne, du Luxembourg et de la Belgique,
à 60 km de METZ, 100 km de STRASBOURG et NANCY totalement
par autoroute, à 1H44 de PARIS en TGV.

RECRUTE

- **Un(e) Urgentiste**
- **Un(e) Anesthésiste-réanimateur**
- **Un(e) Pédiatre**
- **Un(e) Cardiologue**
- **Un(e) Neurologue**
- **Un(e) Pneumologue**



POUR TOUT RENSEIGNEMENT, CONTACTER :

Véronique BOULAY - Tél. : 03 87 88 80 16

E-mail : veronique.boulay@unisante.fr

et e-mail : direction.affairesmedicales@unisante.fr
secretaire.direction@unisante.fr

**LES CANDIDATURES ACCOMPAGNÉES
D'UN CURRICULUM VITAE SONT À ADRESSER À :**

Madame le Directeur du CHIC UNISANTE+

Centre Hospitalier Marie Madeleine de FORBACH
2, rue Thérèse - BP 80229 - 57604 FORBACH CEDEX
Fax : 03 87 88 80 26

9 Établissements
3 700
Lits et places
5 800 Agents
dont
400
Professionnels
médicaux
450M€
Budget global
287 000
Habitants sur
le territoire

GHT
CŒUR
GRAND EST

CH BAR-LE-DUC
CHS FAINS-VÉEL
CH JODVILLE
CH MONTIER-EN-DER
CH SAINT-DIZIER
CH DE LA HAUTE-MARNE
CH VERDUN SAINT-MIHEL
CH VITRY-LE-FRANÇOIS
CH WASSY



Le GHT Coeur Grand met le patient au coeur de son dispositif. Une dynamique qui garantit une prise en charge de qualité et une filière complète de soins, pour l'ensemble de la population de son territoire.

**NOUS RECRUTONS SUR
DIVERSES SPÉCIALITÉS,
NOTAMMENT :**

**HGE
PÉDIATRIE
PSYCHIATRIE
CARDIOLOGIE
MÉDECINE GÉNÉRALE
MÉDECINE D'URGENCE**

Venez nous rejoindre,

nous sommes à votre écoute afin de vous accompagner dans votre carrière et vos projets médicaux

N'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement sur le service, l'établissement, le GHT, ou tout élément qui pourrait faciliter votre installation dans notre belle région !

Mme Gaëlle FEUKEU, Directrice des Affaires Médicales GHT
gfeukeu@ch-verdun.fr

03 29 83 27 11



MAIRIE
de
MORVILLARS
90120



www.morvillars.fr

MORVILLARS (1 200 HABITANTS, TERRITOIRE DE BELFORT)

RECHERCHE

**UN(E) MÉDECIN GÉNÉRALISTE LIBÉRAL(E)
OU MÉDECIN SPÉCIALISTE**
(cardiologue, dermatologue, pneumologue...)



Situation géographique (une qualité de vie par les services publics, les communications, la culture, le sport, les paysages). Idéalement située au carrefour de la Franche-Comté et de l'Alsace, Morvillars est à 16 km de Belfort, 10 km de Montbéliard et 10 km de la Suisse... et à 5 mn de la gare TGV Belfort Montbéliard ! Morvillars est une commune de 1 200 habitants avec un bassin de vie de plus de 8 000 hab., bordé par le canal du Rhône au Rhin, dans un cadre naturel boisé et agréable. Morvillars c'est un village qui bouge, une dynamique collective qui entretient une vie sociale et conviviale : un patrimoine local préservé, une école primaire et un collège, des associations sportives, culturelles et de loisirs, plusieurs foires importantes, un festival de musique réputé (Festival des Tourelles)...

Un nouveau projet médical. Il est actuellement en cours de finalisation pour notre territoire à fort potentiel à savoir un village carrefour avec un pôle médical à prix modeste en vue d'une installation dans un cabinet. Ce projet renforcera le tissu local de santé déjà présent — deux chirurgiens-dentistes ainsi qu'une pharmacie. L'Hôpital Nord Franche Comté est à 5 minutes avec ses deux sites (Belfort et Montbéliard) ce qui rend possible toute forme de collaboration entre professionnels de santé (vacations libérales ou remplacements) et facilite aussi la prise en charge des patients.

Aides d'installation. Morvillars appartient au bassin de vie de Delle situé en ZAC (Zone d'Action Complémentaire) : des aides diverses débloquées par l'État en fonction du projet médical (CESP, PTMG, PTMA, PTMR) ainsi que des aides en provenance des collectivités territoriales.



Pour toute candidature, contacter la mairie au 03 84 27 80 36 - contact@morvillars.fr



CENTRE HOSPITALIER
DE MÂCON

Idéalement placé sur axes A6 - A40
Gare TGV : 1h40 de PARIS et MARSEILLE et 1h de GENÈVE
Situé à 70 km seulement de Lyon (50 minutes),
130 km de Dijon (1h30)
Proche des Alpes (2h).

Les candidatures avec CV sont à adresser à :

Direction des Affaires Médicales :
M. Arnaud CAZELLES : arcazelles@ch-macon.fr ou tel 03 85 27 73 96
Mme Emily BARBET : embarbet@ch-macon.fr ou tel. 03 85 27 50 55

**Le Centre Hospitalier de Mâcon (71)
Sud Bourgogne**
RECHERCHE

dans le cadre d'une vacance d'un poste de PH dès à présent.

Descriptif du service :

Activité polyvalente organisée en :

- Unité d'hospitalisation de néonatalogie (10 lits dont 3 lits de soins intensifs).
- Maternité niveau IIB (1600 accouchements par an).
- Unité d'hospitalisation de pédiatrie générale (16 lits) avec un secteur nourrisson et un secteur enfants/adolescents avec pédopsychiatrie.
- Accueil des urgences pédiatriques (10 000 passages médicaux par an).
- Gardes sur place avec la responsabilité des services, des urgences pédiatriques et de la salle de naissance : moyenne mensuelle de 1 garde/semaine avec 1 garde 1 jour de WE.

Renseignement sur le service

Chef de service : Docteur Catherine MILOU : 03 85 27 53 39 (secrétariat) ou camilou@ch-macon.fr

**1 PÉDIATRE
POLYVALENT**

Équipe : 8 pédiatres.

Surspécialités : néonatalogie, endocrinologie, diabétologie, rhumatologie, néphrologie, neurologie, pneumologie.
Équipe soudée avec une bonne communication, bonne ambiance et fonctionnement d'équipe dynamique.

Formation requise et statut :

DES Pédiatrie avec compétences de néonatalogie nécessaires.
Inscription au Conseil de l'Ordre obligatoire.
Statut de praticien hospitalier, mais possibilité de transformer en poste d'assistant.



**LE CHU DE POITIERS
RECRUTE**

- Un médecin DIM
- Un pédiatre
- Un gériatre
- Un médecin généraliste
- Des anesthésistes
- Des radiologues



AGORA – 2, rue de la Milétrie
B.P. 577 - 86021 POITIERS cedex
Tél. : 05 49 44 39 09
Télécopie : 05 49 44 40 54



Désireux d'exercer une activité temps plein ou partagé au sein d'un service hospitalier tel que les urgences adultes, les urgences pédiatriques, l'HAD, la gériatrie, l'oncologie, en centre pénitencier, en médecine légale ou encore exercer une permanence d'accès aux soins de santé auprès de personnes en situation de précarité.

Pour plus d'informations, vous trouverez toutes les fiches de postes sur le site internet :

<http://www.chu-poitiers.fr/le-chu-recrute/>

CANDIDATURE À ENVOYER PAR MAIL AVEC

CV à **Mme COSTA Hélène** – Direction des affaires médicales, helene.costa@chu-poitiers.fr
ou appeler au secrétariat des affaires médicales **05 49 44 36 99**



CENTRE HOSPITALIER DU SUD CHARENTE - 16300 Barbezieux-Saint-Hilaire
Situation géographique : 45 min de Bordeaux – 90 kms / 25 min d'Angoulême – 30 kms / 1h15 de l'océan – 80 km.



MÉDECIN SPÉCIALISÉ EN RADIOLOGIE (H/F) - PH ou PH contractuel

Le centre hospitalier du Sud Charente, établissement public de santé membre du GHT de Charente comprenant service Urgences-SMAUR, unité de surveillance continue, Biologie + imagerie avec TDM H24, pharmacie à usage intérieur, endoscopie, service de médecine polyvalente et gériatrique, plateaux de consultations spécialisées (neuro, cardio, pneumo, gastro, immuno-allergologie, chirurgie orthopédique, viscérale et urologiques), O.R.L., secteur SSR comprenant un service de soins de suite gériatrique, un service de soins de suite polyvalent, un service de médecine physique et de réadaptation.

PRÉSENTATION DU SERVICE

Le service d'imagerie médicale est inclus dans le pôle Soins d'Urgence, Réseaux et Expertise. Il est composé de trois praticiens, de six manipulateurs en électroradiologie et de deux secrétaires.

ACTES RÉALISÉS

- Radiologie conventionnelle : 10 178
- Scanner : 2 751
- Echographie : 2 742
- Mammographie : 407

MATÉRIEL / ÉQUIPEMENT À DISPOSITION

- 1 scanner : SCANNER Emotion 16 siemens.
- 3 postes de radiologie conventionnelle : Opere T90 / MGR 50HF / Global SEDECAL.
- 1 mammographe : Sophie

PROJET DE PÔLE / PROJET DE SERVICE

- Augmentation du planning des vacations suite à la fermeture du cabinet privé de radiologie de ville. Travail en réseau avec la maison de santé.
- Mise en place du PACS en 2019.
- Projet territorial d'imagerie médicale en cours avec le GHT de Charente.
- Travail en étroite collaboration avec le service des urgences.

TEMPS DE TRAVAIL / ASTREINTES

- 10 demi-journées hebdomadaires.
- Astreintes (moyenne) : 8 astreintes de nuit (18h00 à 9h00) et 1 week-end par mois (du vendredi 18h00 au lundi 9h00).

DIPLÔMES

- DES de Radiodiagnostic et d'Imagerie médicale.
- Formation à la mammographie.



CONTACT

• Monsieur Christophe DESIX : DRH - secrétariat
 05 45 78 76 53 - email : direction@ch-sud-charente.fr.

• Docteur Sylvie MANCEL-PENARD :
 Praticien Hospitalier Urgentiste, chef de Pôle.

LIRAC (900 HABITANTS DANS LE GARD PROVENÇAL)
RECHERCHE UN(E) MÉDECIN GÉNÉRALISTE LIBÉRAL(E)

Lirac est une commune située dans le département du Gard, sur la rive droite du Rhône, positionnée sur l'axe méditerranéen, desservie par l'autoroute A9 (5 min., sortie de Roquemaure) et la gare TGV d'Avignon (environ 15 min.) mettant Paris à moins de 3h du village.

C'est un village pittoresque et agréable qui a su garder son côté rural en plein cœur d'un territoire viticole au sommet de la pyramide dans la hiérarchie du vignoble des Côtes du Rhône qui s'étend en terrasses et en coteaux entre garigue, mistral et terres arides (climat typiquement méditerranéen).

Lirac dispose d'équipements publics et de proximité avec des sentiers de randonnées et oenotouristiques (cadre de vie et environnement préservés).

Un projet de maison en partage (résidence pour personnes âgées autonomes) au cœur du village est actuellement en cours de réalisation ainsi qu'un pôle médical sous forme de partenariat étroit avec des ostéopathes. L'installation d'un(e) médecin généraliste libéral(e) s'inscrit dans cette dynamique de nouveau projet médical (patientèle importante garantie).



Pour toute information ou candidature, contacter la mairie au 04 66 50 01 54 - contact@lirac.fr - www.lirac.fr

LE CENTRE HOSPITALIER DE LAVAU (Tarn)

À 30 min de Toulouse - 1 place Vialas - BP 85 - 81500 LAVAU - Tél. : 05 63 58 81 81

Le Centre Hospitalier de Lavaur travaille en étroite coopération avec le CHU de Toulouse, situé à 35 km. Notre dynamisme se traduit par de nombreux projets en MCO (médecine, chirurgie, obstétrique, soins de suite et de rééducation avec balnéothérapie, médecine d'urgence, plateau technique) en psychiatrie où l'établissement est référent pour deux secteurs du Tarn et en gériatrie qui propose une filière gérontologique médico-sociale et sanitaire.

Avec un bassin de vie de 50 000 habitants pour la médecine, la chirurgie, et l'obstétrique et à 150 000 pour le secteur de la psychiatrie, le Centre Hospitalier de Lavaur dispose d'une capacité d'accueil de plus de 600 lits et places d'hospitalisation et d'hébergement.

Il assure plus de 9 000 séjours par an en médecine, chirurgie et obstétrique, près de 100 000 consultations externes en psychiatrie et en MCO. L'établissement a compté en 2018 près de 21 500 passages aux urgences et 600 accouchements.



RECHERCHE

DES MÉDECINS DE DIFFÉRENTES SPÉCIALITÉS :

- GYNÉCOLOGUE-OBSTÉTRICIEN
- PÉDIATRE
- PÉDOPSYCHIATRE
- PSYCHIATRE
- ANESTHÉSISTE
- URGENTISTE
- RADIOLOGUE
- CARDIOLOGUE
- RHUMATOLOGUE

PERSONNES À CONTACTER :

M. le Docteur VANTAUX, Président de la CME : medecine.pv@ch-lavaur.fr

Mme GUTIERREZ-VALLEIN, DRH : secretariat.drh@ch-lavaur.fr

Service des Affaires Médicales : affairesmedicales.drh@ch-lavaur.fr - Tél. : 05 63 58 81 12

ADRESSER CANDIDATURE ET CV À :

Madame le Directrice des Ressources Humaines,
 des Affaires Médicales et de la Formation
 Centre Hospitalier - 1, Place Vialas - 81500 LAVAU

LE GROUPE NANTAIS D'IMAGERIE MÉDICALE IRIS GRIM composé de 41 Radiologues Associés, recrute :



Radiologue(s) remplaçant(s) et / ou Associé(s) :

- Exercice en libéral.
 - Temps plein et/ou temps partiel (75 % ou 50 %).
 - Statuts et contrats d'exercice solidaires (maladie, maternité...).
 - 7 semaines de congés et 1 semaine de formation par an.
 - Sur-spécialité d'organe souhaitée.
 - Possibilité d'exercer en secteur I, I avec CAS et II.
- Poste(s) à pourvoir dès que possible.

Faites-nous parvenir votre CV,
ou vos questions par mail :
ressources.medicales@iris-grim.fr
et **e.jarny@iris-grim.fr**



Tuffé Val de la Chéronne (1 840 habitants, Sarthe)

Proche des Parcs régionaux de Normandie-Maine et du Perche et de la Vallée du Loir, Tuffé Val de la Chéronne — commune nouvelle sur un bassin de vie de 3 000 habitants regroupant les communes historiques de Tuffé et de Saint-Hilaire-le-Lierre — au cœur du Perche Sarthois (pays d'Art et d'Histoire), à la fois village touristique et station verte à 35 min. du Mans avec une gare TER à 5 min., à 1h30 de Paris par TGV et à 1h20 de Tours et Angers (échangeur autoroutier sur l'A11 à 5 min., ouverture pour 2020).

Tuffé Val de la Chéronne, c'est :

- 27 associations culturelles et sportives avec de nombreux équipements sportifs.
- Tous commerces, une école primaire (collèges & lycées à 15 min).
- Un centre de loisirs pour enfants de 3 à 16 ans.
- Une base de loisirs de 40 hectares avec un camping 4 étoiles.
- Un environnement accueillant avec une association locale de santé composée de professionnels paramédicaux (Tuffé Santé).
- Un EHPAD de 60 résidents.
- Un hôpital local avec de nombreuses spécialités à 15 km.
- Un centre de santé neuf prévu cette année en 2019 (salle d'attente, secrétariat et trois cabinets médicaux).



recherche 3 MÉDECINS GÉNÉRALISTES (libéraux ou salariés)

En cas de médecine salariée, temps complet ou partiel, la grille de la fonction publique hospitalière sera utilisée et ce jusqu'à l'échelon 13 (maintien des acquis professionnels en fonction des années d'expérience).

En cas d'installation libérale, des aides départementales sont prévues car notre commune est classée en ZIP (Zone d'Intervention Prioritaire).

Information : La municipalité a une longue expérience dans le domaine de l'accueil, l'accompagnement et le soutien des professionnels de santé.

En cas de candidature, contacter la mairie de Tuffé Val de la Chéronne au

02 43 93 47 21
tuffe.mairie@wanadoo.fr

www.tuffe.fr



Le Conseil Départemental de la Réunion

RECHERCHE

MISSIONS :

Sous l'autorité du Directeur de l'Arrondissement, le médecin participera à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques départementales en matière de gestion médico-sociale, de gérontologie et de handicap.

ACTIVITÉS PRINCIPALES :

- Encadrer et animer une équipe
- Faire le suivi médico-social des accueillis
- Accompagner les familles d'accueil dans leur professionnalisation et dans l'exercice de leur métier
- Être garant de l'expertise médicale dans le cadre des interventions de la collectivité
- Organiser l'information et la concertation entre les partenaires
- Représenter le service au sein des réunions
- Évaluer les politiques départementales.



SON MÉDECIN TERRITORIAL RESPONSABLE DE SERVICE (H/F)

À l'Arrondissement Sud – Service Santé Famille d'Accueil de Saint-Pierre

PROFIL :

- Diplôme d'État de docteur en médecine. Expérience professionnelle similaire exigée
- Connaissance du cadre législatif et réglementaire de l'action sociale et médico-sociale
- Connaissance des dispositifs et acteurs de la santé publique, de l'environnement administratif, comptable et institutionnel
- Capacité à encadrer une équipe, à analyser et gérer rapidement une situation.

Merci de transmettre votre candidature par mail à : chantal.chanyattseung@cg974.fr ou

Si vous êtes intéressé, un formulaire est à compléter sur le site www.cg974.fr

Vous pouvez également faire acte de candidature en adressant par voie postale, dans les meilleurs délais, lettre de motivation, CV dernier arrêté de situation administrative et photo d'identité à l'attention de **Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Réunion**
Direction des Ressources Humaines – Service Recrutement – 2 rue de la Source – 97488 Saint Denis Cedex.



Le Conseil Départemental de la Réunion

RECHERCHE

MISSIONS :

Sous l'autorité du Médecin Coordonnateur de PMI, le Médecin de PMI met en œuvre, sur son territoire d'intervention, la politique départementale de protection maternelle et infantile.

Il (elle) en supervise la coordination et l'évaluation de l'activité en qualité de responsable administratif et technique d'une équipe pluriprofessionnelle au sein d'une structure de PMI opérant sur un secteur déterminé. Il assure des missions définies dans le code de la Santé Publique.

ACTIVITÉS :

- Assurer les consultations prénatales, postnatales, de médecine infantile et de planification familiale
- Encadrer et animer une équipe
- Encadrer et animer une équipe administrative et médico-sociale
- Coordonner les actions de la PMI et veiller à la confidentialité et au respect du secret médical
- Évaluer les agents encadrés
- Adapter et actualiser le planning quotidien des activités de l'équipe
- Effectuer le bilan de santé des enfants préscolarisés
- Participer à l'agrément et au suivi des différents modes d'accueil du jeune enfant
- Participer à la prévention de la maltraitance et la prise en charge des mineurs maltraités.

PROFIL :

- Cadre d'emplois des Médecins territoriaux
- Diplôme d'État de docteur de médecine
- Bonne expérience dans le domaine de la mère et de l'enfant
- Expérience en Santé Publique
- Rigueur dans l'analyse et dans la conception et la mise en œuvre des procédures
- Sens des responsabilités, du travail en partenariat, du service public
- Qualité d'organisation et d'animation
- Qualités de management et relationnelles
- Dynamisme et disponibilité
- Permis B.



Merci de transmettre votre candidature par mail à :

chantal.chanyattseung@cg974.fr ou

Si vous êtes intéressé, un formulaire est à compléter sur le site www.cg974.fr

Vous pouvez également faire acte de candidature en adressant par voie postale, dans les meilleurs délais, lettre de motivation, CV, dernier arrêté de situation administrative et photo d'identité à l'attention de **Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Réunion**

Direction des Ressources Humaines
Service Recrutement – 2 rue de la Source
97488 Saint Denis Cedex.



Mayotte, île Française depuis 1841 est devenue le 101^e département Français en 2011 suite à la consultation du 29 mars 2009.

L'île de Mayotte se situe à l'entrée nord-est du Canal de Mozambique, à 45 minutes de Madagascar et des Seychelles. C'est l'une des 4 îles qui composent l'archipel des Comores.

En vingt ans, prenant pour modèle l'île Bourbon et les Antilles, Mayotte devient une « *Ile sucrière* », forte d'une trentaine de plantations et d'une dizaine d'usines. Mais les résultats escomptés ne sont pas là : concurrence des Antilles et de la betterave, maladie de la canne à sucre, chute des cours du sucre et un cyclone en 1898 sonnent le glas de cette tentative. Les cannes à sucre sont remplacées par d'autres cultures comme l'Ylang-Ylang ou la vanille, qui perdurent encore aujourd'hui. En 2011, elle deviendra le 101^e département Français, le 5^e d'Outre-Mer.

Le Conseil Départemental de Mayotte recrute pour sa Direction de la santé et de la PMI plusieurs MÉDECINS de PMI et MÉDECINS GÉNÉRALISTES.

Pour concevoir et mettre en œuvre des projets de santé publique, de promotion et de prévention en secteur PMI.

Ils participent à l'élaboration et à l'exécution de la politique départementale dans leur domaine d'intervention (politique de la famille et de l'enfance).

Activités / Tâches principales du poste.

- Réaliser des consultations médicales dans son secteur d'activité (femmes en âge de procréer, suivi grossesse, et enfants de 0 à 6 ans),
- Participer à l'élaboration des orientations de la politique de santé.
- Organiser la prévention médicale (*vaccination, contraception, développement de l'enfant*),
- Conseiller techniquement les circonscriptions d'action sani-taire et sociale.
- Evaluer des actions de prévention dans le domaine médico-social.
- Participer à la mise en œuvre de la gestion administrative.
- Participer à l'organisation et au fonctionnement du service.

Temps de travail : 36h30 par semaine avec ARTT sans garde, ni astreinte.

Titulaire de la fonction publique ou contrat de 3 ans, renouvelable.

Rémunération attractive : salaire de base intéressant + octroi d'une indemnité de sujétion géographique (dans certaines conditions) + prise en charge du billet d'avion + indemnité de déménagement.

Hébergement et prêt d'une voiture pris en charge pendant le 1^{er} mois.

Docteur Philippe PEYTOUR
Directeur Général Adjoint

DIRECTION PÔLE SANTÉ FAMILLE ENFANCE (DPSFE)
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE MAYOTTE
Bâtiment Aprosassoma - Route Nationale
97600 Kawéni - MAMOUDZOU

Tél. : 02 69 64 37 23

Secrétariat : 02 69 64 37 22 - Portable : 06 39 69 48 19



L'EPSM DE LA GUADELOUPE

RECRUTE

- 1 géronto-psychiatre
- 1 psychiatre spécialisé en addictologie
- Des psychiatres pour son activité d'hospitalisation et extra-hospitalière notamment les secteurs Urgences et liaison / G05 / G02
- 2 médecins généralistes pour le suivi somatique en psychiatrie

Projet médical fédérateur en cours d'élaboration, pour un soin de qualité dans la communauté.

- > Publication de poste de PH aux tours de recrutement sur le CNG.
- > Recrutement sur postes de cliniciens.
- > Contrats de remplacement.
- > Conditions d'accueil privilégiées : billet d'avion, hébergement, location de voiture.



Seul établissement de Guadeloupe pour la prise en charge de la santé mentale, il couvre l'ensemble de ce territoire y compris les îles des Saintes, la Désirade et Marie-Galante.

I PÔLE ADULTES BASSE-TERRE

- 3 secteurs : Côte sous le Vent G01, Côte au Vent G02, Nord Basse-Terre G03.

I PÔLE ADULTES GRANDE-TERRE

- 3 secteurs : Abymes/Marie-Galante G04, Sud Grande-Terre G05, Nord Grande-Terre G06
- 198 lits d'hospitalisation, 18 places d'accueil familial thérapeutique, 5 places d'appartement thérapeutique.
- 123 places d'hôpital de jour, 12 places d'hôpital de nuit, 20 places d'Atelier Thérapeutique.
- 13 Centres Médico-Psychologique (CMP) et 11 autres lieux de consultation, 7 centres d'accueil thérapeutique à temps partiel (CATTP), un réseau dépression.

I PÔLE INFANTO-JUVÉNILE

- 2 secteurs de psychiatrie infanto-juvénile, pour les enfants dès la naissance et les adolescents (un pour la Basse-Terre, l'autre pour la Grande-terre).
- 5 lits d'hospitalisation, 6 places d'accueil familial thérapeutique.
- 58 places d'hôpital de jour, 1 place d'hôpital de nuit.
- 7 CMP, des accueils thérapeutiques à temps partiel.

I PÔLE INTERSECTORIEL COMPRENANT 3 SERVICES

- Liaison avec les urgences somatiques et psychiatriques du CHUG, un centre d'accueil et de crise.
- Soins intersectoriels et de réhabilitation psychosociale, 2 équipes mobile psychiatrie précarité (EMPP).
- Prise en charge des personnes détenues.

VOS CONTACTS

Mme Quéré (DRH)

05 90 80 52 11 / 52 12 - johanna.quere@ch-monteran.fr

Mme Gatoux (Responsable Ressources Humaines)

05 90 80 52 11 / 52 12 - berthe.gatoux@ch-monteran.fr

Mme Guillaume (Chargée des affaires médicales)

05 90 80 55 98 - martine.guillaume@ch-monteran.fr

Dr Paquis (Président de CME)

05 90 80 52 53 / 06 90 35 05 58 - jean.paquis@ch-monteran.fr



L'hôpital fribourgeois (HFR) s'engage au quotidien pour la santé de la population. Actif sur plusieurs sites, il offre une gamme complète de soins stationnaires et ambulatoires de haute qualité, en plaçant le bien-être des patients au cœur de ses préoccupations. Engagement, solidarité et respect constituent les valeurs essentielles de ses 3300 collaboratrices et collaborateurs.

Afin de compléter son équipe, la direction médicale de l'hôpital fribourgeois recherche pour le service des urgences de l'HFR Fribourg - Hôpital cantonal :

un(e) Médecin urgentiste 80-100 %

VOTRE MISSION :

- Garantir une prise en charge de qualité des patient-e-s des urgences.
- Participer à l'activité SMUR.
- S'engager pour le dispositif accident majeur cantonal préhospitalier et hospitalier.
- Collaborer aux tâches de gestion et aux projets de développement du service.
- Superviser l'activité et la formation des médecins-assistant-e-s et chef-fe-s de clinique
- Contribuer à l'enseignement dispensé aux infirmiers-ères en soins d'urgence.
- Enseigner la médecine d'urgence aux étudiants de l'université de Fribourg dans le cadre du master en médecine.

VOTRE PROFIL :

- Formation reconnue en médecine d'urgence.
- Formation en échographie ciblée (POCUS).
- Expérience dans la gestion de service et dans l'enseignement.
- Intérêt particulier pour l'enseignement et la valorisation académique de la médecine d'urgence (supervision de travaux de master, publication, recherche).
- Personnalité collégiale, communicative et dynamique.
- Maîtrise de la langue française et connaissance de la langue allemande.

NOTRE OFFRE :

- Une activité professionnelle dans un service dynamique et motivant reconnu par l'ISFM et la SSMUS.
- Un engagement de longue durée et une implication dans la gestion du service.
- Des perspectives de développement personnel comprenant le financement de la formation continue.
- Une politique RH favorisant un sain équilibre de vie.
- Des conditions et un environnement de travail attrayants.

Entrée en fonction : 1^{er} octobre 2019 ou à convenir

Renseignements : Dr V. Ribordy, Médecin-chef transversal du service des urgences HFR, Tél. + 41 26 306 30 65

Dossiers à envoyer à : hôpital fribourgeois, direction des ressources humaines, case postale, 1708 Fribourg.

www.h-fr.ch





Le CHOG – Centre Hospitalier de l’Ouest Guyanais à Saint-Laurent du Maroni

NOUS RECRUTONS



Centre Hospitalier
de l’Ouest Guyanais

- DES MÉDECINS PÉDIATRES

- DES MÉDECINS PSYCHIATRES/PÉDOPSYCHIATRES

Contrat à durée déterminée de 12 mois (renouvelable), à temps plein. Rémunération selon expérience, grille des praticiens hospitaliers contractuels + 40% indemnité de vie chère.

Prise en charge du billet aller/retour.

Possibilité d’hébergement provisoire : Mise à disposition pendant deux mois d’un véhicule et d’une chambre d’hôtel à Saint-Laurent du Maroni.

Le cadre de la Guyane

- Le paradis de l’écotourisme avec une biodiversité exceptionnelle.
- Le dépaysement garanti en forêt, des fleuves majestueux, l’observation de la faune sauvage.

Venez à la découverte d’un département français et de ses habitants, voisins du Brésil et du Suriname.

Envoyer lettre de candidature + CV :

CENTRE HOSPITALIER DE L’OUEST GUYANAIS

Direction des Ressources Humaines

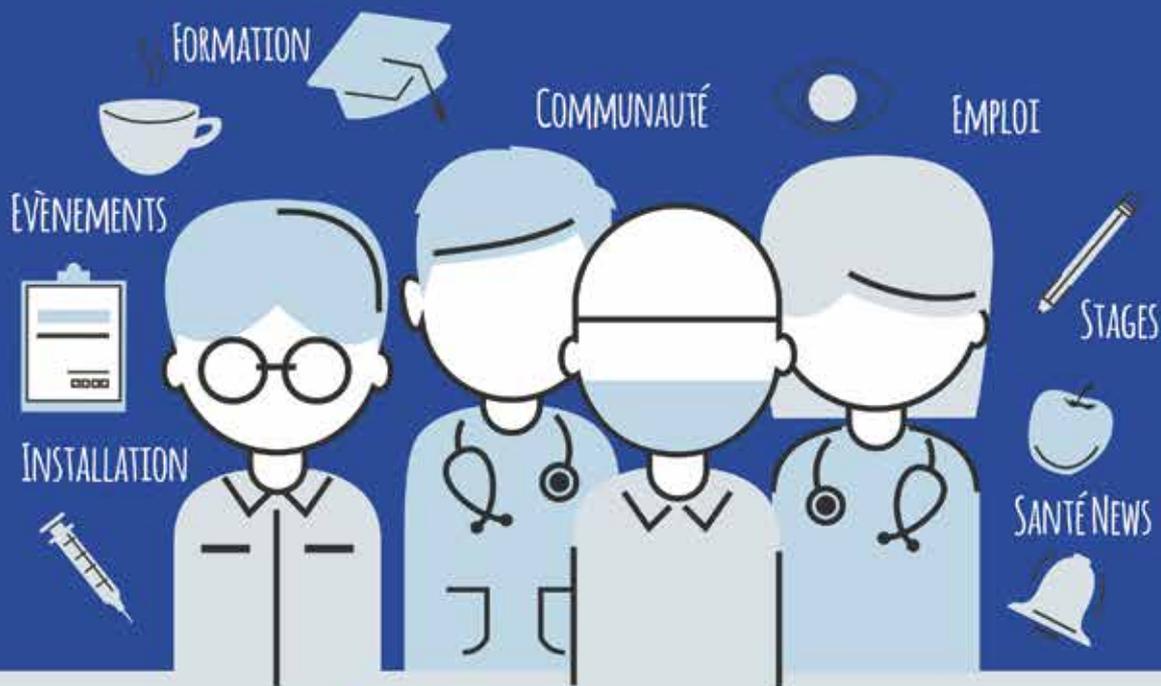
Affaires Médicales

1465 boulevard de la Liberté

BP245 - 97393 - SAINT LAURENT DU MARONI

Postes à pourvoir de suite





Réseau PRO Santé

VOTRE RÉSEAU SOCIAL PROFESSIONNEL DE LA SANTÉ
DES MILLIERS D'OFFRES POUR VOUS



RENDEZ-VOUS SUR WWW.RESEAUPROSANTE.FR
INSCRIPTION GRATUITE



☎ 01 53 09 90 05 ✉ CONTACT@RESEAUPROSANTE.FR

www.reseauprosante.fr est un site Internet certifié HONcode

